

RAPPORT

ABRÉGÉ

**LA CONCERTATION
INTERSECTORIELLE
EN MATIÈRE DE VIOLENCE
CONJUGALE AU QUÉBEC**

**PORTRAIT
DES MÉCANISMES EN PLACE
ET POINTS DE VUE DES
PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS**

Québec 

Ministère de
la Santé et des
Services sociaux

RAPPORT

ABRÉGÉ

LA CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC

PORTRAIT DES MÉCANISMES EN PLACE ET POINTS DE VUE DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

Rapport de recherche soumis au Comité interministériel
de coordination en matière de violence conjugale et familiale
dans le cadre de l'évaluation de la Politique d'intervention
en matière de violence conjugale

par

Gilles Rondeau, Guylaine Sirois, Nataly Jacques et Solange Cantin

Équipe de recherche VICTOIRE
Centre de recherche interdisciplinaire
sur la violence familiale et la violence faite aux femmes

Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation
de la Régie régionale de la santé et des services sociaux
de la Montérégie

Janvier 2000

Québec 
Ministère de
la Santé et des
Services sociaux

Ce document est une version abrégée du rapport de recherche *«La concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec : Portrait des mécanismes en place et points de vue des participantes et des participants»* (Rondeau G, Sirois G, Jacques J et Cantin S; 1999).

Édition produite par

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications

Vous devez payer des frais d'administration pour obtenir d'autres exemplaires de ce document : 5,00 \$ pour le premier exemplaire et 1,00 \$ pour chaque exemplaire additionnel. Faites parvenir votre commande soit par télécopieur, au numéro **(418) 644-4574**, soit par la poste, accompagnée d'un chèque ou d'un mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances du Québec, à l'adresse suivante :

Ministère de la santé et des services sociaux

Direction des communications

1075, chemin Sainte-Foy, 16^e étage

Québec (Québec)

G1S 2M1

Pour information additionnelle :

Région de Québec : (418) 643-5573

Ailleurs au Québec : 1 800 707-3380 (sans frais)

Le présent document est disponible à la section documentation du site web du ministère de la Santé et des Services sociaux dont l'adresse est : <http://www.msss.gouv.qc.ca>

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Bibliothèque nationale du Canada, 2000

ISBN 2-550-35472-9

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	5
Chapitre 1 Problématique	7
1.1 Violence conjugale : ampleur et conséquences	7
1.2 Politiques gouvernementales en matière de violence conjugale et place de la concertation.....	8
Chapitre 2 Objectifs, questions de recherche et méthodologie, un aperçu	11
2.1 Objectifs	11
2.2 Méthodologie, un aperçu	13
Chapitre 3 Profil de l'organisation de la concertation au Québec	17
3.1 Les tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec.....	17
3.2 Les tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale par région socio-sanitaire	22
Chapitre 4 Présentation et interprétation des résultats	35
4.1 Caractéristiques des répondantes et répondants du questionnaire d'enquête.....	35
4.2 Représentativité des unités d'observation.....	37
4.3 La concertation intersectorielle en matière de violence conjugale : son ampleur	38
4.4 Un phénomène répandu et hétérogène dans ses formes	38
4.5 Les événements à l'origine du développement des tables de concertation intersectorielle	40
4.6 La composition des tables.....	40
4.7 Analyse comparative de trois questions	41
4.8 Convergences et divergences.....	44
4.9 Conditions liées au succès et à l'échec	46
4.10 La Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale de 1995	47
4.11 La compréhension des causes et des origines de la violence conjugale	48
4.12 Les relations entre les tables régionales et sous-régionales.....	50
4.13 Sommaire des différences entre les tables régionales et sous-régionales	51
4.14 Avantages et inconvénients	53
4.15 Questions monétaires	54
Conclusion	55

Bibliographie

Annexe 1	Profil de l'organisation de la concertation intersectorielle en matière de violence conjugale dans chacune des régions socio-sanitaires du Québec
Annexe 2	Répartition des réponses selon les secteurs d'intervention : conditions favorables à la concertation et politique gouvernementale

RAPPORT ABRÉGÉ

LA CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC: PORTRAIT DES MÉCANISMES EN PLACE ET POINTS DE VUE DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

AVANT-PROPOS

Ce document constitue la version abrégée du rapport de recherche produit par les auteurs en juin 1999 sur la concertation intersectorielle au Québec.¹ Il rend compte d'une démarche où le point de vue des intervenantes et des intervenants de l'ensemble des secteurs concernés fut recueilli dans le but d'identifier les facteurs associés au fonctionnement optimal de l'action intersectorielle. Ce projet est le fruit de la collaboration entre deux groupes : l'équipe de recherche VICTOIRE² et la Direction de la santé publique, de l'évaluation et de la planification de la Montérégie³. Le projet a été rendu possible par l'octroi d'une subvention conjointe des ministères et organismes suivants, partenaires dans la mise en œuvre de la *Politique d'intervention* : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Justice, Ministère de l'Éducation, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Secrétariat à la Condition féminine, Secrétariat aux Affaires autochtones et le Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration.

Une équipe réduite composée de quatre personnes s'est chargée de l'exécution du projet : trois membres de l'équipe VICTOIRE, soit Gilles Rondeau, responsable du projet, Nataly Jacques et Solange Cantin, de même que Guylaine Sirois de la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie (DSPPE).

Ce document abrégé comprend au chapitre 1 quelques éléments de la problématique de la violence conjugale, suivi de l'évolution des politiques gouvernementales en la matière et de la place qu'y tient la concertation. Le chapitre 2 traite des objectifs et questions de recherche et présente un bref aperçu de la méthodologie utilisée. Au chapitre 3, on présente le profil de l'organisation de la concertation au Québec. Et au chapitre 4, on identifie, analyse et interprète les résultats les plus probants. Suit enfin la conclusion.

¹ RONDEAU Gilles, SIROIS Guylaine, JACQUES Nataly et CANTIN Solange. 1999. *La concertation intersectorielle en violence conjugale au Québec : Portrait des mécanismes en place et points de vue des participantes et des participants*, MSSS, 181 p. et annexes

² L'équipe VICTOIRE, dont le nom est un acronyme de *Violence Conjugale : Transformer et Orienter par l'Intervention et la Recherche*, reçoit une subvention de fonctionnement d'équipe du Conseil québécois de la recherche sociale.

³ La Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Montérégie a terminé en 1997 un ensemble de travaux sur l'action et les pratiques intersectorielles en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies au Québec (Lebeau, Sirois et Viens, 1996 et Lebeau, Vermette et Viens, 1997).

Par rapport à cette version abrégée, le rapport original présente en plus l'ensemble de la méthodologie, une description des perceptions et opinions des participantes et participants ayant répondu au questionnaire d'enquête ou ayant pris part aux différentes entrevues réalisées, de même que les pistes d'actions proposées par les auteurs. Des copies de la version originale ont été distribuées aux coordonnatrices régionales du dossier violence conjugale et aux tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale dont la liste figure aux tableaux 7 - A et 7 - B du présent document. Toute personne intéressée à obtenir d'autres exemplaires du présent document est priée de s'adresser au Ministère de la Santé et des Services sociaux, voir à cet effet l'endos de la page titre.

CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre situe d'abord le contexte de l'étude en présentant quelques éléments de la problématique de la violence conjugale, de même que l'évolution des politiques gouvernementales en la matière et la place qu'y tient la concertation.

1.1 VIOLENCE CONJUGALE : AMPLEUR ET CONSÉQUENCES

Des efforts sont déployés depuis la fin des années 1970 pour cerner l'ampleur de la violence conjugale. Pour le moment, les chiffres les plus fiables proviennent de l'enquête que Statistique Canada a réalisée en 1993 sur la violence envers les femmes auprès de 12 300 femmes dont 1 921 Québécoises (Rodgers, 1994; Clarkson, 1996). Cette enquête a révélé que 29 % des Canadiennes et 25 % des Québécoises vivant ou ayant déjà vécu en couple ont subi au moins un acte de violence physique ou sexuelle de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint à un moment ou l'autre de leur vie. Cela signifie que plus de 600 000 Québécoises de 18 ans et plus seraient ou auraient déjà été touchées par ce problème.

Qu'en est-il de la prévalence annuelle de la violence envers les conjointes ? D'après la même enquête de Statistique Canada, 3,4 % des Québécoises vivant ou ayant déjà vécu avec un conjoint auraient été victimes de violence conjugale au cours des 12 mois précédant l'enquête (Clarkson, 1996), ce qui correspond à plus de 80 000 femmes. Santé Québec a intégré une enquête particulière sur la prévalence annuelle de la violence envers les conjointes à son Enquête sociale et de santé de 1998. Les résultats devraient être connus au début de l'an 2000.

Ce projet a été précédé d'une étude exploratoire sur le sujet lors de la dernière enquête sociale et de santé effectuée en 1992-1993. À cause de la procédure d'échantillonnage utilisée, les résultats obtenus ne peuvent être généralisés à l'ensemble des Québécoises. Il est néanmoins intéressant de constater que, parmi les 1 822 femmes interrogées, 6 % avaient vécu de la violence physique de la part de leur conjoint au cours de l'année précédente, 1,2 % de la violence sexuelle et 58,3 % de la violence verbale/symbolique (Riou et al., 1996).

Les statistiques d'utilisation des ressources des divers secteurs d'intervention sont un autre moyen d'appréhender l'ampleur du problème. Pour l'année 1993, les 80 maisons d'hébergement pour femmes violentées du Québec ont accueilli 14 004 femmes et enfants (Gouvernement du Québec, 1995a). De 5 196 qu'il était en 1988, le nombre d'infractions criminelles déclarées dont l'auteur est le conjoint ou un ex-conjoint de la victime a connu une augmentation annuelle constante jusqu'à 1993, où il était de 7 556, pour connaître une légère régression depuis, tout en demeurant largement plus élevé qu'en 1988, ce nombre étant de 6 798 en 1997 (Ministère de la Sécurité publique, 1998). Enfin, la ligne SOS violence conjugale qui avait compilé 18 823 appels en 1993 en provenance de tout le Québec en a compilé 25 892 pour l'exercice 1996-1997 (SOS, 1997).

La nécessité de recourir à une diversité de services illustre de plus les conséquences négatives de la violence conjugale sur plusieurs aspects de la vie. Les effets dévastateurs de la violence, que ce soit sur la santé physique et mentale des femmes, sur les enfants qui sont exposés à cette violence, de même que sur l'ensemble de la famille et de la société, sont décriés par tous les intervenants et intervenantes dans le domaine de la violence conjugale et identifiés dans un certain nombre d'études (Rinfret-Raynor et al., 1996). Des tentatives ont de plus été faites pour chiffrer les coûts financiers associés à la violence envers les femmes. Ainsi, une étude publiée en 1995 fournit une estimation des coûts annuels de la violence envers les femmes pour la société canadienne (Greaves et al., 1995). Les auteures ont considéré trois formes de violence envers les femmes (agressions sexuelles/viol; violence dans les relations intimes; inceste et abus sexuel des enfants) dans quatre secteurs de politiques gouvernementales (services sociaux et éducation; justice criminelle; travail/emploi; services de santé et médicaux). À partir de données provenant d'une variété de sources, elles ont chiffré à 4 milliards et quart \$ le coût annuel de ces formes de violence au Canada. Parmi les quatre secteurs d'intervention retenus par les chercheuses, les coûts annuels estimés ont été distribués ainsi : services sociaux et éducation 2 368 924 297 \$; justice criminelle 871 908 583 \$; travail/emploi 576 764 400 \$; services de santé et médicaux 408 357 042 \$.

1.2 POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE ET PLACE DE LA CONCERTATION

Depuis la fin des années 1970, le problème de la violence conjugale est passé progressivement de la sphère privée au domaine public, à la suite de vigoureuses dénonciations provenant principalement de groupes de femmes. Les services publics et communautaires ont été interpellés pour mieux répondre aux besoins des victimes et intervenir efficacement auprès des agresseurs. Au Québec, plusieurs maisons d'hébergement pour femmes ont été mises sur pied à partir du milieu des années 1970 (Prud'homme, 1994) et des ressources intervenant auprès des conjoints violents ont fait leur apparition au début des années 1980 (Rondeau, 1989).

À partir de 1985, différentes politiques ministérielles voient le jour. En tête de liste, arrive en 1985 la *Politique d'aide aux femmes violentées* du ministère des Affaires sociales (révisée en 1987 par le MSSS) caractérisée par trois points majeurs : la reconnaissance du problème de la violence faite aux femmes et l'engagement du Ministère à apporter une aide aux femmes; la reconnaissance du rôle des ressources du milieu et l'engagement du Ministère à les soutenir; la volonté du Ministère de développer des services adaptés dans son réseau en concertation avec les divers partenaires. Les conseils régionaux de la santé et des services sociaux sont à ce moment chargés de favoriser la concertation entre les établissements du réseau, tandis que le Secrétariat à la Condition féminine doit s'assurer de la concertation avec les autres secteurs.

Vient ensuite en 1986 la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* des ministères de la Justice et du Solliciteur général. Plusieurs engagements y sont pris, basés sur les principes suivants : considération et compréhension des besoins des victimes; recherche d'une intervention adéquate et coordonnée; recherche d'un traitement «sentenciel» efficace et approprié; mise en évidence de la dimension

curative de l'intervention judiciaire. Les interventions doivent nécessairement être réalisées en concertation avec le réseau de la santé et des services sociaux et l'ensemble des intervenantes et intervenants concernés par la violence.

Ces politiques sectorielles sont complétées en 1992 par les orientations du MSSS dans l'*Intervention auprès des conjoints violents* (Gouvernement du Québec, 1992b). De nouveau, on insiste sur la nécessité d'assurer la complémentarité et la coordination entre les ressources.

À l'occasion de l'adoption de sa *Politique de la Santé et du Bien-être*, le Ministère de la santé et des services sociaux retient ce problème parmi ses 19 objectifs : « Objectif 4 - D'ici l'an 2002, diminuer les cas de violence faite aux femmes en milieu familial » (Gouvernement du Québec, 1992a, p. 47). Dans les voies d'action prioritaires identifiées, on y insiste sur la concertation au niveau interministériel ainsi que sur la cohérence des interventions auprès des personnes touchées (victimes, agresseurs, enfants témoins). Cette politique annonce la création d'une table provinciale de concertation en violence dans le secteur de la santé et des services sociaux et indique que les régies régionales seront appelées à statuer sur les priorités d'action et l'organisation des services.

En même temps qu'apparaissent les diverses politiques sectorielles qui font toutes appel à la concertation, les intentions gouvernementales de tendre vers une action plus globale se manifestent clairement. Ainsi, en 1987, un comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale est mis sur pied. Ce comité, toujours actif, est composé de personnes représentant les ministères de l'Éducation, de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, de la Sécurité publique ainsi que du Secrétariat à la Condition féminine et du Secrétariat à la Famille devenu depuis le ministère de la Famille et de l'Enfance. En 1993, ce comité interministériel reçoit le mandat «d'élaborer un projet de politique gouvernementale relatif à la violence conjugale et à ses effets sur les enfants en suscitant la collaboration des ministères visés par cette politique et en consultant les groupes et les organismes sociojudiciaires et communautaires intéressés» (Gouvernement du Québec, 1995a, p. 15).

Les travaux de ce comité ont conduit au dépôt, en décembre 1995, de la première politique gouvernementale en matière de violence conjugale intitulée *Prévenir. Dépister. Contrer*. Les réseaux s'engagent à agir en concertation et s'entendent sur une définition selon laquelle « (L)a violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie » (Gouvernement du Québec, 1995a, p. 23).

Cette politique établit neuf principes directeurs qui doivent guider l'action gouvernementale en matière de violence conjugale : le refus et la dénonciation de toute forme de violence; la promotion du respect des personnes et de leurs différences; l'affirmation que l'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur l'égalité entre les sexes; le caractère criminel de la violence conjugale; la violence conjugale vue comme un

moyen de dominer une autre personne et d'affirmer son pouvoir sur elle; la priorité accordée à la sécurité et à la protection des femmes victimes et des enfants; l'intervention auprès des victimes basée sur le respect de leur autonomie et de leur capacité à reprendre le contrôle de leur vie; une intervention qui tient compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et vise à les atténuer; l'affirmation de la responsabilité des agresseurs par rapport à leurs comportements violents; une intervention qui vise à leur faire reconnaître cette responsabilité et à l'assumer.

Un train de mesures accompagne la politique et le comité interministériel est chargé de sa mise en œuvre. Parmi les conditions essentielles identifiées pour la réussite des actions, on relève «[...]principalement la coordination des services, la concertation des partenaires des différents secteurs d'intervention et la formation adéquate des gestionnaires et du personnel de ces secteurs. Basées sur une compréhension commune du problème, ces conditions doivent être appuyées par la recherche [...]. Elles doivent également reposer sur l'évaluation systématique des services et des programmes [...]» (Gouvernement du Québec, 1995a, p. 64). Parmi les mesures qui ont accompagné le lancement de la politique gouvernementale (Gouvernement du Québec, 1995c), les engagements liés à la concertation intersectorielle sont jugés prioritaires. On peut dire que cette prise de position clairement articulée est l'aboutissement d'une orientation manifestée depuis plus de dix ans.

CHAPITRE 2 OBJECTIFS, QUESTIONS DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE, UN APERÇU

La mise en place de mécanismes de concertation a été retenue comme cible prioritaire d'évaluation pour 1997-1998 par le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale. De façon particulière, les mesures 47 et 48 du plan d'action interministériel sont visées.

La mesure 47 concerne le ministère de la Santé et des Services sociaux qui devait :

«Mandater des coordonnatrices et des coordonnateurs responsables des dossiers violence dans les régions régionales (mesure 47) pour : assurer la coordination des services; assurer la concertation des partenaires et la complémentarité des actions; adapter les interventions afin de répondre à l'ensemble des besoins.»

La mesure 48 concerne les ministères de la Justice et de la Sécurité publique qui, en collaboration avec les autres secteurs concernés, ont pris l'engagement suivant :

«Assurer une participation active des substituts du procureur général, des représentants et des représentantes correctionnels et des représentants et représentantes des autres secteurs concernés aux tables de concertation régionales.»

Pour évaluer ces deux mesures du plan d'action, le groupe de travail interministériel a prévu une démarche en deux temps. Dans un premier temps, le groupe de travail a tracé un portrait descriptif des tables de concertation à partir d'informations recueillies auprès des coordonnatrices des dossiers violence de chacune des régions régionales. Ce portrait a aidé le groupe de travail à planifier une étude plus approfondie qui constitue le deuxième temps de ce projet et qui fait l'objet du rapport *«La concertation intersectorielle au Québec : Portrait des mécanismes en place et points de vue des participantes et participants»* (Rondeau et al., 1999). Cette étude devrait permettre de répondre aux préoccupations du comité interministériel concernant 1) les conditions qui favorisent la participation des organismes des différents secteurs aux mécanismes de concertation intersectorielle et 2) l'existence ou non d'une compréhension commune du problème de la violence conjugale parmi les partenaires qui participent à ces mécanismes. Le présent document est un abrégé de ce rapport de recherche.

2.1 OBJECTIFS

2.1.1 Objectif général

L'évaluation des mécanismes de concertation intersectorielle proposée dans ce projet poursuit l'objectif général suivant, tel qu'identifié dans l'appel d'offre, soit de :

«Recueillir le point de vue des intervenants provenant de tous les secteurs concernés afin d'identifier les facteurs qui permettent d'optimiser l'action intersectorielle dans le champ de la violence conjugale.»

Comme l'ont souhaité les auteurs de l'appel d'offre, il s'agit donc d'une étude orientée davantage vers des résultats concrets utiles aux différents partenaires de la mise en œuvre de la politique, plutôt que vers des développements théoriques sur l'action intersectorielle.

2.1.2 Objectifs spécifiques et questions de recherche

Les objectifs spécifiques poursuivis par cette évaluation des mécanismes de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale avaient été formulés dans l'appel d'offres en termes de questions de recherche visant essentiellement à identifier ce qui favorise la participation des organismes des différents secteurs et quels sont les points de convergence et de divergence entre ces organismes par rapport à la compréhension du problème de la violence conjugale. Voici donc ces questions.

En ce qui concerne les **conditions qui favorisent la participation des organismes des différents secteurs aux mécanismes de concertation** (tables régionales et sous-régionales), le projet cherche à apporter des éléments de réponse aux trois questions suivantes.

- Q-1** Quels sont les objets et les activités de concertation qui ont le plus mobilisé les différents partenaires depuis la mise en œuvre de la politique ? Quels avantages ou quelle utilité leur participation à la table a-t-elle à leurs yeux ?
- Q-2** Quel appui les membres de la table reçoivent-ils dans leur réseau respectif (niveaux local et régional, ministères, regroupements provinciaux, etc.) ? Quel appui souhaitent-ils ?
- Q-3** Quels sont les principaux autres facteurs qui peuvent favoriser la concertation intersectorielle, notamment :
 - a)** au plan des caractéristiques structurelles de l'organisation régionale des mécanismes de concertation (ex. : âge des tables, statut permanent ou *ad hoc*, mandat, liens entre le niveau régional et sous-régional, intégration du dossier violence conjugale dans les structures de planification et de coordination des régions, etc.) ?
 - b)** au plan des caractéristiques des membres qui siègent aux tables et des personnes qui en assument la coordination (ex. : âge, sexe, fonction, niveau hiérarchique, mandat reçu de leur organisme, type d'expertise en rapport avec la violence conjugale, etc.) ?

En ce qui concerne **la compréhension de la violence conjugale** par les différents organismes représentés aux mécanismes de concertation, voici les trois questions posées auxquelles la recherche a tenté de répondre.

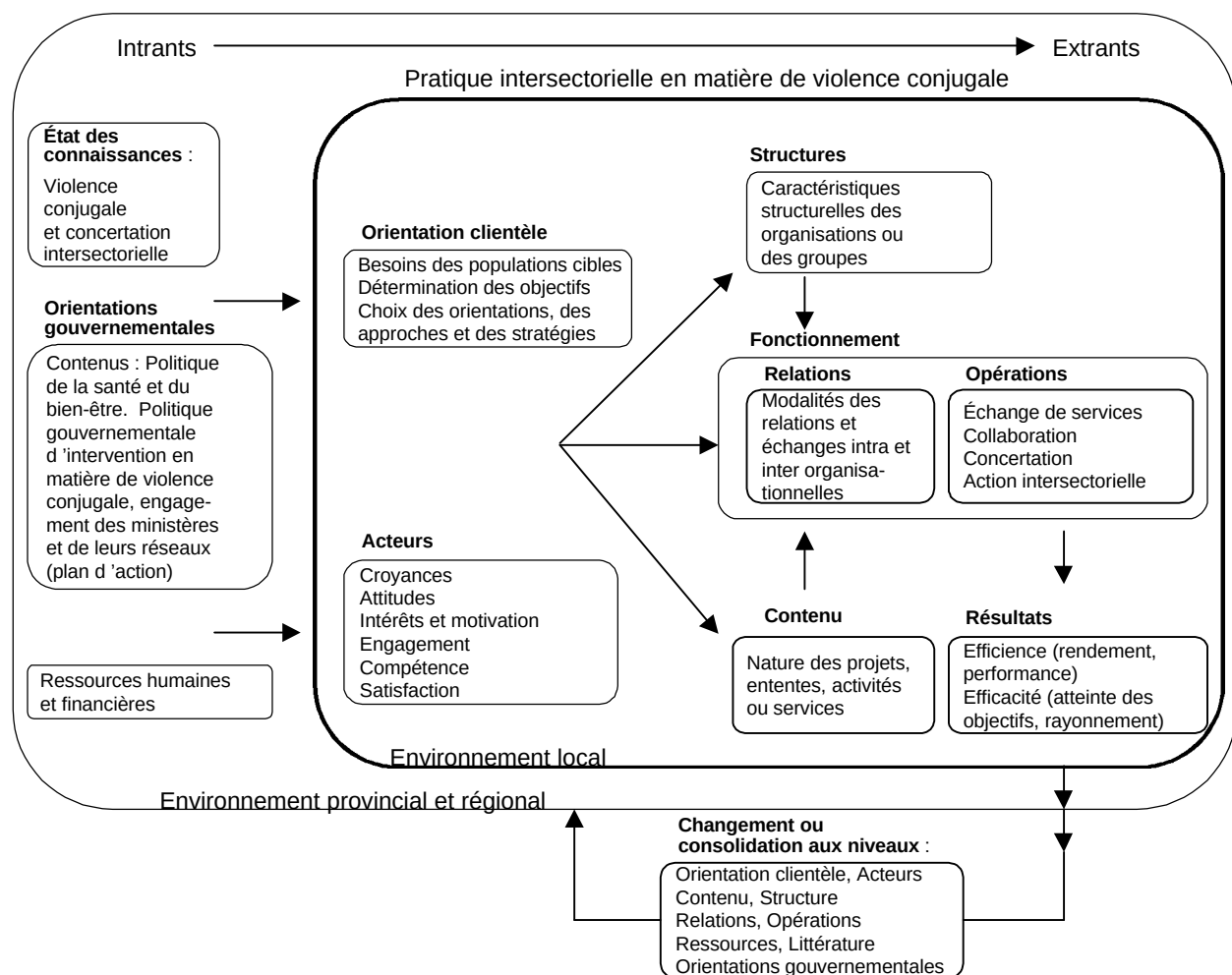
- Q-4** L'analyse de la problématique de la violence conjugale, telle que définie dans la politique, est-elle connue et partagée par les différents membres des tables régionales et sous-régionales ?
- Q-5** Sur quels points portent les divergences à cet égard et entre quels partenaires se manifestent-elles ? Quelles en sont les conséquences au plan du fonctionnement des mécanismes de concertation ? au plan de la convergence et de la complémentarité des interventions sur le terrain ? Quelles sont les stratégies de résolution utilisées face à ces divergences ? Une dernière question offre finalement la possibilité d'explorer d'autres embûches à la concertation.
- Q-6** Est-ce qu'il existe d'autres divergences qui peuvent nuire à la concertation entre les différents partenaires (critères de financement, partage des subventions entre ressources communautaires, etc.) ?

2.2 MÉTHODOLOGIE, UN APERÇU

2.2.1 Représentation dynamique de l'action intersectorielle et de ses pratiques

La Figure 1 présente d'une façon dynamique l'interaction des facteurs susceptibles d'influencer les pratiques d'intersectorialité en matière de violence conjugale. Cette représentation s'inspire des travaux de Bellavance (1985) pour l'analyse de l'implantation et de la gestion des politiques ou des programmes ainsi que de Lebeau, Sirois et Viens (1996) et Lebeau, Vermette et Viens (1997) pour l'analyse des pratiques intersectorielles en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies au Québec.

FIGURE 1
REPRÉSENTATION DYNAMIQUE DES FACTEURS
QUI CONDITIONNENT LA PRATIQUE INTERSECTORIELLE



Sources : Figure adaptée de Lebeau, Vermette et Viens, 1997; Lebeau, Sirois et Viens, 1996; Bellavance, 1985

L'adaptation du modèle proposé aux mécanismes de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale prend en considération les intrants (état des connaissances sur la violence conjugale et la concertation intersectorielle, les politiques en matière de violence conjugale au Québec, les engagements des ministères et de leurs réseaux...), les éléments du processus (la clientèle ciblée, la problématique, l'engagement des acteurs, la structure de concertation, le fonctionnement des groupes ou des organisations, le contenu...), les extrants (les résultats, changements, avantages perçus, divergences...) ainsi que l'environnement qui a trait à la problématique ou aux populations au sein des milieux et aux caractéristiques des organismes (au plan local, régional et provincial). C'est en s'appuyant sur cette représentation dynamique de l'action intersectorielle et de ses pratiques que les chercheurs ont procédé à l'étude des diverses variables permettant de répondre aux questions de recherche énoncées précédemment.

2.2.2 Approche d'évaluation et stratégie de recherche

L'évaluation demandée amène une évaluation de type formatif destinée à améliorer le programme. Par ailleurs, en reliant les questions aux différents éléments du processus de concertation intersectorielle, la nature des questions posées oriente nettement le projet vers l'évaluation de l'implantation. De plus, comme nous souhaitons établir une étroite collaboration avec les coordonnatrices régionales du dossier violence envers les femmes tout au long de l'étude, la démarche que nous avons choisie emprunte les caractéristiques de l'évaluation participante (Ellis, Reid et Barnsley, 1990).

Quant à la stratégie, elle fut constituée de trois volets. Le premier volet a consisté à faire la mise à jour de la situation de la concertation intersectorielle en matière de violence conjugale dans les différentes régions. Le second a été de réaliser une étude quantitative au moyen d'un questionnaire distribué par la poste aux membres des tables. Enfin le troisième volet a été d'effectuer une étude qualitative par le biais de rencontres avec un certain nombre de tables. Le premier volet fait l'objet du chapitre 3 et de l'annexe 1 du présent document. Il présente un portrait synthèse de l'organisation de la concertation pour chacune des régions du Québec. Le chapitre 4 présente pour sa part les faits saillants des deux autres volets.

2.2.3 Échantillonnage et sélection des unités d'observation

En ce qui concerne l'inventaire et le profil synthèse des tables, les critères suivants ont été retenus aux fins d'inclusion : problématique ciblée; intersectorialité; territorialité; période d'activité. Il convient de mentionner ici que les régions 17 (Nunavik) et 18 (Terres-Cries-de-la-Baie-James) n'étaient pas incluses dans l'appel d'offres et n'ont donc pas fait partie de l'inventaire.

- La **problématique** retenue concerne spécifiquement l'objet de la concertation intersectorielle dans la recherche, soit la violence conjugale, mais peut également traiter d'autres aspects de la problématique de la violence par exemple les agressions sexuelles, la violence faite aux femmes, la violence familiale, la violence en général.
- L'**intersectorialité** s'observe par la présence de représentants d'organisation qui proviennent de réseaux d'intervention différents. Il faut qu'il y ait au moins deux réseaux distincts au sein de la

table. Les organismes communautaires et les établissements ayant un champ d'intervention en santé et services sociaux ne constituent qu'un seul réseau. Il en est de même dans le secteur de la justice.

- Par **territorialité**, on entend les régions sociosanitaires, les sous-régions ou les localités du Québec. En ce qui concerne les tables dites régionales, elles doivent couvrir l'ensemble de la région et la régie régionale de la santé et des services sociaux doit y avoir au moins un siège, à défaut d'en assumer la coordination.
- La table devait être **active** depuis au moins six mois au moment de la recension qui s'est étalée de **mars à mai 1998**. Ce sont les noms des **personnes officiellement membres** de ces tables au moment de la prise d'inventaire qui ont été recensés.

Trois moyens furent déployés pour recueillir l'ensemble de l'information. D'abord, une entrevue téléphonique avec les coordonnatrices régionales et au besoin les responsables des tables de concertation ont été rejoints afin de compléter l'information recueillie au *Questionnaire pour un portrait descriptif des tables régionales et sous-régionales*, et constituer la liste des membres des tables. En ce qui a trait à l'enquête par questionnaire, l'échantillon fut sélectionné à partir de la liste des membres des tables régionales et sous-régionales constituée au printemps 1998. Les 186 personnes membres des tables régionales reçurent toutes un questionnaire. Celui-ci fut aussi expédié à 256 membres des tables sous-régionales choisis de façon aléatoire. Comme on peut le constater au Tableau 1, parmi les 442 questionnaires expédiés, 284 furent complétés. On compte 103 membres de tables régionales et 181 de tables sous-régionales pour un taux de réponse global de 64,3 % (Tableau 1).

TABLEAU 1
POPULATIONS, ÉCHANTILLONS ET TAUX DE RÉPONSE

Populations visées	Nombre de personnes	Échantillon (nbre de questionnaires expédiés)	Nbre questionnaires valides reçus*	Taux de réponse
Membres des tables régionales	186	186	103	55,4 %
Membres des tables sous-régionales	576	256	181	70,7 %
Total	762	442	284	64,3 %

* Trois questionnaires sont revenus portant la mention « mauvaise adresse » et trois sont revenus sans aucune réponse. Ils ne sont pas inclus dans le nombre de questionnaires valides reçus ni dans le calcul des taux de réponse.

Pour ce qui est de la partie qualitative; quatre tables de concertation régionales et cinq au niveau sous-régional ont constitué nos unités d'observation. Les critères suivants ont été considérés pour sélectionner ces différentes tables : une représentation de différentes régions du Québec; une représentation des différentes structures de concertation (région avec une table régionale et des tables sous-régionales; région avec une table régionale seulement; région avec des tables sous-régionales seulement); une représentation des tables de concertation dont le mandat porte sur des champs d'intervention différents (violence conjugale uniquement versus autres problématiques de violence ou selon les clientèles). Finalement, nous avons dû tenir compte de la disponibilité des tables à nous accueillir pour une rencontre et des disponibilités financières qui nous obligeaient à limiter au minimum les déplacements en avion. Par ailleurs, le choix d'une unité d'observation dans une région ayant comme structure une seule table de concertation régionale

n'a pu se réaliser; celle-ci fut remplacée par une table en provenance d'une région ayant une structure de concertation régionale et sous-régionale. Ajoutons que la confidentialité et l'anonymat étaient garantis tant aux participantes et participants répondant aux questionnaires qu'à ceux et celles qui prenaient part aux rencontres de groupe. La participation à la recherche demeurait par ailleurs libre et volontaire et nulle contrainte n'était exercée de quelque façon que ce soit.

CHAPITRE 3 PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION AU QUÉBEC

Les entretiens téléphoniques réalisés au printemps 1998 auprès des coordonnatrices responsables du dossier de la violence conjugale des 16 régions régionales de la santé et des services sociaux du Québec ciblées par l'étude, ont permis de recenser plus de 800 intervenantes et intervenants représentant des organisations gouvernementales et communautaires se préoccupant de la problématique de la violence conjugale au sein des régions ou des sous-régions. Ceci étant, la présente recherche ne porte que sur les tables de concertation intersectorielle, soit celles où l'on retrouve des représentantes ou représentants d'au moins deux des réseaux suivants : santé et services sociaux, justice, sécurité publique, éducation ou autres réseaux tels que emploi et immigration, sécurité du revenu etc. Ainsi, la région de Lanaudière est exclue de notre analyse puisqu'on n'y relève que des regroupements intra-réseaux rattachés à la santé et aux services sociaux. En Montérégie, deux tables sous-régionales ont été exclues pour le même motif. L'annexe 1 présente le portrait synthèse par région sociosanitaire des informations recueillies au printemps 1998 auprès des coordonnatrices responsables de chaque région et, à l'occasion, directement auprès de différentes autres personnes responsables de tables de concertation.

3.1 LES TABLES DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC

Les intervenantes et intervenants répertoriés sont regroupés au sein de tables ou de comités ayant pour mission unique ou partielle la violence conjugale. Ainsi, au Québec, tel qu'indiqué au Tableau 2, on recense dix tables de concertation intersectorielle régionale en matière de violence conjugale auxquelles participent 197 intervenantes et intervenants. Au niveau sous-régional ou local, on compte 46 tables de concertation intersectorielle auxquelles participent 599 intervenantes et intervenants.

De façon générale, on observe trois périodes importantes de mise sur pied des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale. Ce sont la période de 1985 à 1989 où 307 intervenantes ou intervenants sont actuellement regroupés en 20 tables de concertation, celle de 1990 à 1994 où on compte présentement 193 intervenantes ou intervenants participant à 13 tables et enfin celles d'après 1995 où 287 intervenantes ou intervenants forment 22 noyaux de concertation.

À la lumière du Tableau 2, on remarque qu'il y a eu deux phases importantes dans la création des tables régionales, soit celle de 1985 à 1989 où 40,0 % des tables régionales ont été créées dans les années suivant la diffusion de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* (1986) par le ministre de la Justice et le Solliciteur général, et celle de 1995 et suivantes où 50,0 % des tables ont pris leur essor à la suite de l'annonce de la *Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale* (1995). Toutefois au niveau sous-régional, la réalité est un peu différente. On observe qu'un peu plus du quart des tables furent créées durant la période de 1990 à 1994 alors que les périodes suivant les diffusions des politiques (1985-1986 et 1995) ont donné l'occasion à un peu plus du tiers des tables de voir le jour, soit respectivement 34,8 % et 37,0 %.

TABLEAU 2
ANNÉE DE CRÉATION DES TABLES DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE
EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC, PRINTEMPS 1998

ANNÉE DE CRÉATION DE LA TABLE	RÉGIONALE				SOUS-RÉGIONALE				TOTAL			
	Tables		Participants		Tables		Participants		Tables		Participants	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
avant 1985	--	--	--	--	1	2,1	9	1,5	1	1,8	9	1,1
1985 à 1989	4	40,0	97	49,2	16	34,8	210	35,1	20	35,7	307	38,6
1990 à 1994	1	10,0	11	5,6	12	26,1	182	30,4	13	23,2	193	24,3
1995 ou après	5	50,0	89	45,2	17	37,0	198	33,0	22	39,3	287	36,0
Total (N)	10	100,0	197	100,0	46	100,0	599	100,0	56	100,0	796	100,0

3.1.1 La mobilisation des ressources

On remarque en consultant le Tableau 3, que 90 % des tables de concertation intersectorielle régionales en matière de violence conjugale comptent plus de dix participantes et participants. Un tiers comprennent plus de 20 participantes et participants. Quant aux tables qui desservent des sous-régions ou localités, leur taille est moins importante. On constate en effet qu'un peu moins du tiers de ces tables comprennent 15 participantes et participants ou plus.

TABLEAU 3
PARTICIPATION AUX TABLES DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE
EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC, PRINTEMPS 1998

NOMBRE DE MEMBRES PAR TABLE	RÉGIONALE				SOUS-RÉGIONALE				TOTAL			
	Tables		Participants		Tables		Participants		Tables		Participants	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
moins de 10	1	10,0	7	3,6	10	21,7	77	12,9	11	19,6	84	10,6
de 10 à 15	3	30,0	39	19,8	21	45,7	258	43,1	24	42,9	297	37,3
de 15 à 20	3	30,0	54	27,4	12	26,1	200	33,3	15	26,8	254	31,9
20 et plus	3	30,0	97	49,2	3	6,5	64	10,7	6	10,7	161	20,2
Total (N)	10	100,0	197	100,0	46	100,0	599	100,0	56	100,0	796	100,0

3.1.2 Les secteurs impliqués

Au Québec, les intervenantes et intervenants qui participent à des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale représentent des organisations gouvernementales, para-gouvernementales, communautaires ou privées (cliniques médicales), identifiées aux divers réseaux que sont la santé et les services sociaux (CLSC, centre hospitalier, centre jeunesse, régie régionale de la santé et des services sociaux, organismes communautaires ayant comme champ d'intervention la santé et les services sociaux, tels les maisons d'hébergement, les programmes pour conjoints violents, les CALAC...), la sécurité publique (Sûreté du Québec, corps policiers municipaux, services correctionnels ou de probation), la justice (procureurs, juges, avocats de la défense, organismes communautaires (CAVAC ou centres d'aide juridique

et communautaire)), l'éducation (ministère de l'Éducation, commissions scolaires ou écoles) ou d'autres secteurs, par exemple l'emploi, la défense nationale, la sécurité du revenu, les affaires municipales, etc.

On observe au Tableau 4 que presque toutes les tables de concertation en matière de violence conjugale ont des participantes et participants qui sont liés au réseau de la sécurité publique (98,2 %) et à celui de la santé et des services sociaux (98,2 %). Dans ce dernier cas, tant les organismes communautaires que les établissements du réseau sont présents à pratiquement toutes les tables (98,2 %). Quant au réseau de la justice, il est présent dans les deux tiers des tables alors que le réseau de l'éducation et tous les autres réseaux confondus ont des participants dans la moitié des tables. De façon générale, la tendance est la même tant au régional qu'au sous-régional. Il faut cependant préciser que le réseau des établissements de la justice est représenté à toutes les tables de concertation intersectorielle régionale en matière de violence conjugale, ce qui n'est pas le cas au niveau sous-régional.

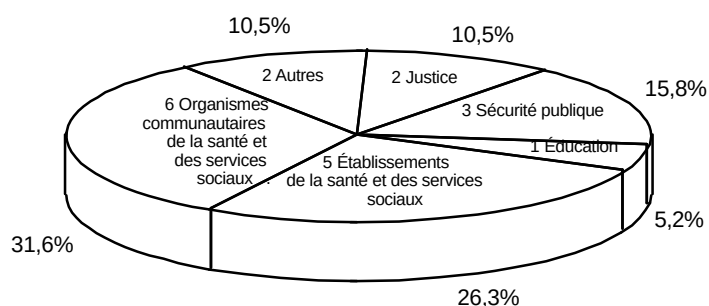
TABEAU 4
PARTICIPATION DES SECTEURS AU SEIN DES TABLES DE CONCERTATION
INTERSECTORIELLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC, PRINTEMPS 1998

SECTEURS	RÉGIONALE				SOUS-RÉGIONALE				TOTAL			
	Tables		Participants		Tables		Participants		Tables		Participants	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Santé et services sociaux												
•établissements	10	100,0	51	25,9	45	97,8	169	28,3	55	98,2	220	27,6
•org. communautaires	10	100,0	62	31,5	45	97,8	191	31,9	55	98,2	253	31,8
Sécurité publique	10	100,0	33	16,8	45	97,8	108	18,0	55	98,2	141	17,7
Justice												
•établissements	10	100,0	19	9,6	27	58,7	42	7,0	37	66,1	61	7,7
•org. communautaires	4	40,0	5	2,5	11	23,9	13	2,2	16	28,6	18	2,3
Éducation	7	70,0	11	5,6	21	45,6	29	4,8	28	50,0	40	5,1
Autres	6	60,0	16	8,1	23	50,0	47	7,8	29	51,8	63	7,9
Total	10	100,0	197	100,0	46	100,0	599	100,0	56	100,0	796	100,0

Le nombre global d'intervenantes et intervenants issus du communautaire (santé et services sociaux en majorité et justice) représente le tiers des participantes et participants tant des tables régionales que sous-régionales. Par ailleurs, les représentants des établissements de la santé et des services sociaux comptent pour plus du quart du nombre total des participantes et participants, ceux et celles du réseau de la sécurité publique comptent pour 17,7 %. En outre, bien que près des trois quarts des tables comptent des représentantes et représentants du réseau de la justice, ceux-ci ne constituent au total que le dixième de l'effectif des tables régionales et sous-régionales. Dans la plupart des cas, ces personnes sont liées à un établissement public plutôt qu'à un organisme communautaire. Il en va de même pour le secteur de l'éducation qui comprend le vingtième des participantes et participants mais assure sa présence à la moitié des tables régionales et sous-régionales.

Nous avons tracé le portrait type de la table de concertation intersectorielle régionale en matière de violence conjugale en nous basant sur la moyenne obtenue comme l'illustre la Figure 2. Cette table se composerait de 19 participantes ou participants dont 11 du réseau de la santé et des services sociaux (cinq établissements et six organismes communautaires), trois de la sécurité publique, deux de la justice, un de l'éducation et deux provenant d'autres réseaux.

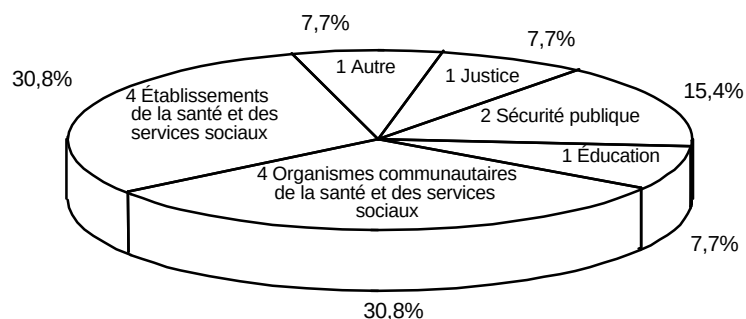
FIGURE 2
REPRÉSENTATIVITÉ MOYENNE DES SECTEURS AU SEIN D'UNE TABLE DE CONCERTATION
INTERSECTORIELLE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC



19 participantes ou participants en moyenne

De même, le portrait type de la table de concertation intersectorielle sous-régionale en matière de violence conjugale, basé sur les moyennes, est présenté à la Figure 3. Une telle table compterait en moyenne 13 participantes ou participants. Les organismes communautaires et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux y seraient représentés par quatre participantes ou participants chacun, la sécurité publique par deux participantes ou participants et les réseaux de la justice, de l'éducation et autres par une participante ou un participant chacun.

FIGURE 3
REPRÉSENTATIVITÉ MOYENNE DES SECTEURS AU SEIN D'UNE TABLE DE CONCERTATION
INTERSECTORIELLE SOUS-RÉGIONALE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC



13 participantes ou participants en moyenne

3.1.3 PROBLÉMATIQUE CIBLÉE

En se référant au Tableau 5, on constate que les tables de concertation intersectorielle inventoriées ciblent toutes la violence conjugale. Certaines s'intéressent cependant uniquement à cette problématique (39,2 %), alors que d'autres mettent à leur ordre du jour des préoccupations relatives à la violence familiale (23,2 %), à toute forme de violence faite aux femmes (16,2 %), à la violence conjugale et aux agressions à caractère sexuel (12,5 %) et enfin à la violence de façon générale peu importe son mode d'expression ou la catégorie de victimes (7,1 %).

Des distinctions sont à apporter entre la problématique ciblée au niveau régional et celle au niveau sous-régional. Les tables régionales se divisent en groupes. Une moitié traite de violence conjugale uniquement, 20,0 % de violence conjugale et de violence sexuelle et 30,0 % enfin de violence faite aux femmes. Les tables sous-régionales pour leur part ont des préoccupations axées sur la violence conjugale seulement, dans 37,0 % des cas comparativement à 50,0 % pour les tables régionales. Les tables sous-régionales ont aussi une plus forte propension à cibler la violence familiale (28,3 % versus 0 %) et la violence en général (8,7 % versus 0 %). En revanche, elles ont moins tendance que les tables régionales à axer leur intervention sur la violence faite aux femmes (13,0 % versus 30,0 %) et sur la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel (10,8 % versus 20,0 %).

TABLEAU 5
PROBLÉMATIQUE CIBLÉE PAR LES TABLES DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE
EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC, PRINTEMPS 1998

PROBLÉMATIQUE	RÉGIONALE				SOUS-RÉGIONALE				TOTAL			
	Tables		Participants		Tables		Participants		Tables		Participants	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Violence conjugale seulement	5	50,0	88	44,7	17	37,0	215	35,9	22	39,2	303	38,1
Violence en général et conjugale	--	--	--	--	4	8,7	56	9,3	4	7,1	56	7,1
Violence familiale	--	--	--	--	13	28,3	165	27,5	13	23,2	165	20,7
Violence conjugale et sexuelle	2	20,0	49	24,8	5	10,8	69	11,5	7	12,5	118	14,8
Violence faite aux femmes	3	30,0	60	30,5	6	13,0	86	14,4	9	16,2	146	18,3
Autres	--	--	--	--	1	2,2	8	1,4	1	1,8	8	1,0
Total	10	100,0	197	100,0	46	100,0	599	100,0	56	100,0	796	100,0

3.2 LES TABLES DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE PAR RÉGION SOCIO SANITAIRE

Comme il a déjà été mentionné plus haut, au printemps 1998, on recensait au Québec dix tables de concertation intersectorielle régionales et 46 tables de concertation intersectorielle sous-régionales. Cette section mettra en évidence les similitudes et les différences entre les 16 régions sociosanitaires en matière d'organisation de la concertation intersectorielle relativement à la violence conjugale.

3.2.1 Nombre de tables par région et année de création

En ce qui a trait à l'année de création des tables, il est intéressant de noter un essor de la concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au cours de la période de 1985 à 1989 dans les régions Saguenay_Lac-St-Jean, Estrie, Montréal-Centre, Chaudière-Appalaches et Laval. Pour les régions de l'Outaouais, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie Îles-de-la-Madeleine et Montérégie, la période d'après 1995 semble avoir été la plus propice pour la concertation entre réseaux sur la problématique de la violence conjugale. Quant aux autres régions, on observe un étalement des efforts de 1985 à aujourd'hui. Il s'agit du Bas-St-Laurent, Québec, Mauricie et du Centre-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue et des Laurentides.

TABLEAU 6

TABLES DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC PAR RÉGION SOCIO SANITAIRE SELON L'ANNÉE DE CRÉATION, PRINTEMPS 1998

RÉGIONS SOCIO SANITAIRES		RÉGIONALE (R) ET SOUS RÉGIONALE (S)				
		Année de création				Total
		X < 1985	1985 ≤ X < 1989	1990 ≤ X < 1994	X ≥ 1995	
Bas-St-Laurent	01	--	1 R	4 S	1 S	1 R + 5 S
Saguenay_Lac-St-Jean	02	--	4 S	--	2 S	0 R + 6 S
Québec	03	--	1 S	1 R + 1 S	2 S	1 R + 4 S
Mauricie et du Centre-du-Québec	04	--	--	1 S	1 S	0 R + 2 S
Estrie	05	--	5 S	2 S	1 R	1 R + 7 S
Montréal-Centre	06	--	1 R + 1 S	--	--	1 R + 1 S
Outaouais	07	--	--	1 S	4 S	0 R + 5 S
Abitibi-Témiscamingue	08	--	1 R	1 S	1 S	1 R + 2 S
Côte-Nord	09	--	1 S	--	1 R + 4 S	1 R + 5 S
Nord-du-Québec	10	--	--	--	1 R	1 R + 0 S
Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	11	--	--	--	1 R	1 R + 0 S
Chaudière-Appalaches	12	--	3 S	--	--	0 R + 3 S
Laval	13	--	1 R	--	--	1 R + 0 S
Lanaudière	14	--	--	--	--	--
Laurentides	15	1 S	1 S	1 S	--	0 R + 3 S
Montérégie	16	--	--	1 S	1 R + 2 S	1 R + 3 S
Total (N)		1 S	4 R + 16 S	1 R + 12 S	5 R + 17 S	10 R + 46 S

La compilation des tables régionales et sous-régionales permet d'identifier la présence de trois modèles. Ainsi on constate que les régions du Nord-du-Québec, Gaspésie Îles-de-la-Madeleine et Laval se sont dotées chacune d'une seule table régionale. À l'opposé, les régions du Saguenay_Lac St-Jean, Mauricie et du Centre-du-Québec, Outaouais, Chaudière-Appalaches et des Laurentides ont privilégié exclusivement les

tables sous-régionales ou locales. Les autres régions, soit celles du Bas-St-Laurent, Québec, Estrie, Montréal-Centre, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et de la Montérégie, comptent des tables intersectorielles tant au niveau régional que sous-régional. Rappelons enfin que la région de Lanaudière n'a pas de table intersectorielle en matière de violence conjugale.

3.2.2 Inventaire des tables et des secteurs impliqués

Trois tableaux présentent l'inventaire des tables et des secteurs impliqués, soit le Tableau 7 sous forme sommaire, 7 - A de manière détaillée pour les tables régionales et 7 - B pour les tables sous-régionales.

On observe que les régions du Bas-St-Laurent, Saguenay-Lac-St-Jean et Estrie regroupent à elles seules plus du tiers des personnes qui participent à des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale.

Au niveau régional, on remarque que les tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale de l'Estrie, de Montréal-Centre et de l'Abitibi-Témiscamingue comptent plus de 30 participantes et participants chacune. Les tables régionales du Bas-St-Laurent, du Québec, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Laval et de la Montérégie mobilisent de 11 à 20 participantes et participants chacune. La Table régionale de la Côte-Nord est la plus petite en nombre avec une représentante ou un représentant de chacun des cinq réseaux signataires de la *Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale* (1995) et deux représentantes ou représentants de regroupement d'organismes communautaires (voir Tableau 7 - A et Annexe 1).

Quant au niveau sous-régional, les données permettent de constater la présence d'une forte volonté de se regrouper et de se concerter, plus particulièrement dans les régions du Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Estrie, Outaouais et Côte-Nord où nous avons recensé la présence de cinq tables ou plus de concertation intersectorielle sous-régionales en matière de violence conjugale. Dans les régions de Québec, Mauricie et du Centre-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, Laurentides et de la Montérégie, on note l'existence de deux à quatre tables sous-régionales. La plupart des tables sous-régionales regroupent de 8 à 15 membres (voir Tableau 7 - B). Un quart en comptent de 16 à 22.

Toujours selon les données figurant aux tableaux 7 - A et 7 - B, 80 % des tables de concertation intersectorielle régionales en matière de violence conjugale rejoignent des représentantes ou représentants d'au moins quatre réseaux différents. Au niveau sous-régional, la proportion est moindre, se situant à 52,2 %, tandis que 37,0 % d'entre elles comptent des participantes ou participants provenant de trois réseaux.

Par ailleurs, le répertoire que nous avons constitué des ressources participant aux tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale inclut 16 représentantes ou représentants d'organismes centrés sur les communautés autochtones. On les retrouve dans les régions de Saguenay-Lac-St-Jean (12,5 %), Québec (12,5 %), Outaouais (6,25 %), Abitibi-Témiscamingue (50,0 %), Côte-Nord (12,5 %) et

Nord-du-Québec (6,25 %). Les organismes sont représentés au sein de trois tables de concertation intersectorielle régionales et de sept tables sous-régionales (voir Tableaux 7 - A et 7 - B).

Trois régions, soit Montréal-Centre, Outaouais et Laval ont des représentantes ou représentants d'organismes communautaires travaillant auprès des diverses communautés ethniques (italienne, grecque, juive, noire ou immigrantes). Les cinq organismes impliqués sont répartis ainsi : deux siègent à la table de concertation intersectorielle régionale de Montréal-Centre, deux autres à la table sous-régionale de cette même région et un autre organisme à une table sous-régionale de l'Outaouais. Précisons qu'un même organisme siège à la fois aux tables de concertation régionale en matière de violence conjugale dans les régions de Montréal-Centre et de Laval.

TABLEAU 7
TABLES DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE
AU QUÉBEC PAR RÉGION SOCIO SANITAIRE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS, PRINTEMPS 1998

RÉGIONS SOCIO SANITAIRES		RÉGIONALE				SOUS-RÉGIONALE				TOTAL			
		Tables		Participants		Tables		Participants		Tables		Participants	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Bas-St-Laurent	01	1	10,0	17	8,6	5	10,9	67	11,2	6	10,7	84	10,6
Saguenay_Lac-St-Jean	02	--	--	--	--	6	13,0	80	13,4	6	10,7	80	10,1
Québec	03	1	10,0	11	5,6	4	8,8	64	10,7	5	8,9	75	9,4
Mauricie et du Centre-du-Québec	04	--	--	--	--	2	4,3	15	2,5	2	3,6	15	1,9
Estrie	05	1	10,0	35	17,9	7	15,2	91	15,2	8	14,3	126	15,8
Montréal-Centre	06	1	10,0	32	16,2	1	2,2	22	3,7	2	3,6	54	6,8
Outaouais	07	--	--	--	--	5	10,9	64	10,7	5	8,9	64	8,0
Abitibi-Témiscamingue	08	1	10,0	30	15,2	2	4,3	37	6,2	3	5,4	67	8,4
Côte-Nord	09	1	10,0	7	3,6	5	10,9	50	8,3	6	10,7	57	7,2
Nord-du-Québec	10	1	10,0	19	9,6	--	--	--	--	1	1,8	19	2,4
Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	11	1	10,0	14	7,1	--	--	--	--	1	1,8	14	1,8
Chaudière-Appalaches	12	--	--	--	--	3	6,5	33	5,5	3	5,4	33	4,1
Laval	13	1	10,0	18	9,1	--	--	--	--	1	1,8	18	2,3
Lanaudière	14	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Laurentides	15	--	--	--	--	3	6,5	35	5,8	3	5,4	35	4,4
Montréal	16	1	10,0	14	7,1	3	6,5	41	6,8	4	7,1	55	6,9
Total (N)		10	100,0	197	100,0	46	100,0	599	100,0	56	100,0	796	100,0

TABEAU 7 - A
INVENTAIRE DES SECTEURS IMPLIQUÉS AU SEIN DES TABLES DE CONCERTATION RÉGIONALES
EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC, PRINTEMPS 1998

TABLES	Région socio-sanitaire	Nombre de participants (N)	Nombre de secteurs impliqués (n)	RÉSEAUX IMPLIQUÉS							Date de création
				Santé et services sociaux •Établissements	•Organismes communautaires	Sécurité publique	Justice •Établissements	•Organismes communautaires	Éducation	Autres (emploi, autochtones, défense, BES, municipalité, pastorale, immigration)	
Table régionale intersectorielle en matière de violence conjugale dans la région du Bas-St-Laurent	01	17	4	4	4	5	2	1	1		1989
Comité aviseur sur la violence faite aux femmes en milieu familial dans la région de Québec	03	11	3	5	4*	1	1				1994
Comité régional de coordination intersectorielle en matière de violence sexuelle et de violence conjugale vécues par les femmes	05	35	5 et +	7	13	5	2	2	3	3	1996
Table de concertation en matière de violence conjugale du territoire de la Communauté urbaine de Montréal	06	32	5 et +	5	11 I	2	5	1	2	6	1986
Comité réseau violence conjugale et agressions sexuelles en Outaouais	07	14	1	6	8*						1997
Table de concertation sur la violence faite aux femmes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue	08	30	4 et +	4	10	9*	2		1	4*	1988
Comité régional multisectoriel en violence conjugale de la Côte-Nord	09	7	4	1	2	1	1		1	1	1996
Table régionale sur la violence faite aux femmes dans le Nord-du-Québec	10	19	4 et +	9	5	2	1		1	1*	1996
Table de concertation régionale en matière de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel	11	14	3	6	4	3	1				1997
Table régionale en violence conjugale de Laval	13	18	4	5	5 I	3	3	1		1	1986
Table régionale de concertation en violence conjugale de la Montérégie	16	14	4	5	4	2	1		2		1997
Nombre de tables TOTAL	11	--	--	11	11	10	10	4	7	6	--
Nombre de tables TOTAL INTERSECTORIEL	10	--	--	10	10	10	10	4	7	6	--
Nombre de participants TOTAL	--	211	--	57	70	33	19	5	11	16	--
Nombre de participants TOTAL INTERSECTORIEL	--	197	--	51	62	33	19	5	11	16	--
Nombre de participants % INTERSECTORIEL	--	100,0	--	25,9	31,5	16,8	9,6	2,5	5,6	8,1	--

1 = Les CAVAC et les centres d'aide juridique et communautaire sont inclus dans le secteur de la justice même s'il s'agit d'organismes communautaires autonomes car leur champ d'intervention est lié à la justice.

* = Parmi ces services, il y en a qui sont réservés aux personnes autochtones.

I = Parmi ces ressources, certaines ciblent les communautés ethniques.

TABLEAU 7 - B
INVENTAIRE DES SECTEURS IMPLIQUÉS AU SEIN DES TABLES DE CONCERTATION
SOUS-RÉGIONALES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC, PRINTEMPS 1998

TABLES	Région socio-santitaire	Nombre de participants (N)	Nombre de secteurs impliqués (n)	NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SECTEURS IMPLIQUÉS							Date de création
				Santé et services sociaux •Établissements	•Organismes communautaires	Sécurité publique	Justice •Établissements	•Organismes communautaires	Éducation	Autres (emploi, autochtones, défense, BES, municipalité, pastorale, immigration)	
PAL violence faite aux femmes de la MRC Rimouski-Neigette	01	11	4	3	4	2		1		1	1994
Table de concertation contre la violence conjugale et familiale du Témiscouata	01	15	4 et +	5	4	1	2		1	2	1990
Comité de concertation en violence conjugale et familiale dans la MRC de Rivière-du-Loup	01	14	3 et +	2	6	2			1	3	1995
Table de concertation en violence conjugale de la MRC des Basques	01	19	4 et +	7	6	1	1		1	3	1994
Comité spécifique en violence conjugale issu du Plan d'action local concerté enfance, famille et jeunesse dans la MRC de la Vallée	01	8	2	5	2	1					1994
Région du Bas-St-Laurent	01	67	--	22	22	7	3	1	3	9	--
Table adultes violence sur le territoire du CLSC du Fjord	02	8	2	2	4					2	1989
Table de concertation en violence conjugale du territoire du CH-CHSLD-CLSC Maria-Chapdelaine	02	10	3	2	3	3	2				1995
Table de concertation locale du territoire du secteur du Domaine du Roy	02	15	3	7*	2	3*	3				1997
Table de concertation locale en matière de violence faite aux femmes et aux filles de Chicoutimi	02	19	3	6	5	5	2	1			1987
Table de concertation sur la violence faite aux femmes sur le territoire du CLSC de la Jonquière	02	14	4	5	4	1	2	1		1	1989
Table de concertation locale sur la violence familiale dans le secteur Lac-Saint-Jean-Est	02	14	3	5	6	2	1				1987
Région Saguenay Lac-St-Jean	02	80	--	27	24	14	10	2	0	3	--
Table de concertation carrefour violence conjugale-Québec Métro	03	16	3	3	8	3	1	1			1988
Table de concertation en violence conjugale de Charlevoix	03	22	4	7	6	5	2			2	1990
Table de concertation en prévention de la violence familiale dans la région de la Jacques-Cartier	03	12	4 et +	3*	2	1				6	1997
Table de concertation en violence conjugale et familiale de Portneuf	03	14	4 et +	3	6	2	1		1	1	1997
Région de Québec	03	64	--	16	22	11	4	1	1	9	--
Table de concertation multisectorielle du territoire du CLSC du Rivage et ses sous-comités dont le Sous-comité adulte du territoire du CLSC du Rivage qui traite de la violence conjugale	04	8	3 et +	2	2	1				3	1994
Table de concertation contre la violence sur le territoire de Victoriaville, Plessisville, Daveluyville et les environs	04	7	2		6	1					1996
Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec	04	15	--	2	8	2	0	0	0	3	--

TABLEAU 7 - B (SUITE)

TABLES	Région socio-sanitaire	Nombre de participants (N)	Nombre de secteurs impliqués (n)	NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SECTEURS IMPLIQUÉS							Date de création
				Santé et services sociaux •Établissements	•Organismes communautaires	Sécurité publique	Justice •Établissements	•Organismes communautaires	Éducation	Autres (emploi, autochtone, défense, BES, municipalité, pastorale, immigration)	
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC d'Asbestos	05	8	4	3	1	1	2		1		1989
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC de Coaticook	05	15	4 et +	2	4	2	3		3	1	1994
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC du Granit	05	12	4 et +	3	3	2	2		1	1	1989
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC du Haut-St-François	05	12	4	2	4	3	2		1		1989
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC Memphrémagog	05	13	4	2	4	3	2		2		1994
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC du Val-St-François	05	14	4	2	5	4	2		1		1989
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC de Sherbrooke	05	17	4	1	8	4	1	2		1	1989
Région de l'Estrie	05	91	--	15	29	19	14	2	9	3	--
Table de concertation en matière de violence conjugale, secteur nord de Montréal	06	22	4	8	11 ^I	1			1	1	1986
Région de Montréal-Centre	06	22	--	8	11	1	0	0	1	1	--
Table de concertation de Pontiac pour contrer la violence	07	20	4 et +	5	6	2	2	2*	2	1	1991
Table enfance-jeunesse-famille, sous-comité violence des Draveurs/le Moulin	07	8	3	2	3	1			2		1996
Table territoriale en violence conjugale et familiale de Grande Rivière/Hull	07	13	4 et +	2	4	2		1	3	1 ^I	1995
Table territoriale enfance-jeunesse et famille du territoire des Forestiers	07	13	4	3	6	1			2	1	1995
Table enfance-jeunesse et famille dans la MRC des Collines	07	10	3	4	4	1			1		1995 ²
Région de l'Outaouais	07	64	--	16	23	7	2	3	10	3	--
Table de concertation pour contrer et prévenir la violence dans la MRC de la Vallée de l'Or	08	19	4 et +	6	4	2			1	6*	1991
Table de concertation locale contre la violence faite aux femmes dans la MRC Abitibi	08	18	4 et +	7*	5	3*	1		1	1	1996
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	08	37	--	13	9	5	1	0	2	7	--
Table de concertation multisectorielle en violence conjugale de la Haute-Côte-Nord	09	11	4 et +	4	3	1				3	1997
Table de concertation multisectorielle en violence conjugale de Baie-Comeau	09	14	4 et +	2	3	5	1		1	2*	1997
Table de concertation multisectorielle en violence conjugale du CLSC-CS des Sept-Rivières	09	5	2	3	1	1					1997
Table de concertation multisectorielle en violence conjugale de Fermont	09	9	4 et +	3		2	1		1	2	1996
Collectif Stop-Violence	09	11	4 et +	3	3	2	1			2*	1985
Région de la Côte-Nord	09	50	--	15	10	11	3	0	2	9	--

TABLEAU 7 - B (SUITE ET FIN)

TABLES	Région socio-sanitaire	Nombre de participants (N)	Nombre de secteurs impliqués (n)	NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SECTEURS IMPLIQUÉS							Date de création
				Santé et services sociaux •Établissements	•Organismes communautaires	Sécurité publique	Justice •Établissements	•Organismes communautaires	Éducation	Autres (emploi, autochtone, défense, BES, municipalité, pastorale, immigration)	
Table de concertation Beauce-Etchemin sur la violence conjugale	12	13	3	5	4	2	1	1			1988
Comité de travail sur la violence conjugale des MRC Montmagny-L'Islet	12	13	3	5	3	4	1				1985
Table de concertation en violence conjugale de la Rive-Sud	12	7	3	2	3	1	1				1985
Région de la Chaudière-Appalaches	12	33	--	12	10	7	3	1	0	0	--
Table de concertation sur la violence conjugale et familiale des MRC Deux-Montagnes et Mirabel-Sud	15	10	3	2	3	4		1			1986
Table de concertation sur la violence conjugale et familiale dans la MRC Thérèse-de-Blainville	15	16	3	4	3	8		1			1991
Table de concertation pour contrer la violence dans la MRC Antoine-Labelle	15	9	3	3	4	1			1		1980
Région des Laurentides	15	35	--	9	10	13	0	2	1	0	--
Comité Brome-Missisquoi prévention violence conjugale	16	15	3	4	5	5	1				1996 ³
Comité Programme-clientèle : violence faite aux femmes en milieu familial sous-région de Richelieu-Yamaska	16	10	2	7	2	1					1996
Comité programme-clientèle Femme et violence faite aux femmes dans la région de Valleyfield	16	9	1	4	5						1997
Table de concertation pour contrer la violence faite aux femmes de la Haute-Yamaska.	16	16	3	3	6	5	1	1			1991
Comité Programme clientèle violence St-Jean	16	7	1	3	4						1989
Région de la Montérégie	16	57	--	21	22	11	2	1	0	0	--
Nbre de tables TOTAL	--	--	48	47	47	45	27	11	21	23	--
Nbre de tables TOTAL INTERSECTORIEL	--	--	46	45	45	45	27	11	21	23	--
Nbre de participants TOTAL	--	615	--	176	200	108	42	13	29	47	--
Nbre de participants TOTAL INTERSECTORIEL	--	599	--	169	191	108	42	13	29	47	--
Nbre de participants % INTERSECTORIEL	--	100,0	--	28,3	31,9	18,0	7,0	2,2	4,8	7,8	--

1 = Les CAVAC et les centres d'aide juridique et communautaire sont inclus dans le secteur de la justice même s'il s'agit d'organismes communautaires autonomes car leur champ d'intervention est lié à la justice.

2 = En réorganisation en fonction d'un redécoupage territorial en 1998.

3 = Création originale 1991, inactive pendant quelques années mais réactivée depuis.

* = Parmi ces services, il y en a qui sont réservés aux personnes autochtones.

I = Parmi ces ressources, certaines ciblent les communautés ethniques.

3.2.3 Problématique ciblée

Nous avons fait l'inventaire des tables selon la problématique ciblée. Les tableaux 8, 8 - A et 8-B présentent les résultats de cette compilation. On constate une grande diversité quant aux problématiques ciblées selon les régions. Parmi les onze tables régionales (dont une n'est pas intersectorielle), cinq ont pour cible unique la violence conjugale, trois la violence conjugale et la violence sexuelle et les trois autres, l'ensemble de la violence faite aux femmes. Parmi les quarante-six tables sous-régionales, dix-sept seulement s'intéressent à la violence conjugale, tandis que treize ciblent la violence familiale, six l'ensemble de la violence faite aux femmes, cinq la violence conjugale et la violence sexuelle, quatre la violence en général et une d'autres problématiques. Cette diversité se retrouve généralement à l'intérieur des régions. Ainsi la région du Saguenay_Lac-St-Jean qui compte six tables en renferme deux au niveau sous-régional qui portent sur la violence conjugale seulement, une sur violence en général, une sur violence familiale et enfin, deux sur violence faite aux femmes. En Estrie, six des huit tables de concertation ciblent violence conjugale et agressions à caractère sexuel. Dans la Région du Bas-St-Laurent, ce sont les deux tiers des tables qui se préoccupent de violence familiale. On observe quatre régions dans lesquelles la concertation intersectorielle en matière de violence conjugale est associée à cette problématique unique, ce sont : Montréal-Centre, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches et Laval. Quant aux autres régions, on observe de façon générale de grandes disparités entre les problématiques des diverses tables.

TABLEAU 8
PROBLÉMATIQUE CIBLÉE PAR LES TABLES DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN
MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC PAR RÉGION SOCIO SANITAIRE, PRINTEMPS
1998

RÉGIONS SOCIO SANITAIRES		RÉGIONALE (R) ET SOUS RÉGIONALE (S)					
		Problématiques					
		violence conjugale seulement	violence en général et conjugale	violence familiale	violence conjugale et sexuelle	violence faite aux femmes	autres
Bas-St-Laurent	01	1 R		4 S		1 S	
Saguenay_Lac-St-Jean	02	2 S	1 S	1 S		2 S	
Québec	03	2 S		2 S		1 R	
Mauricie et du Centre-du-Québec	04			1 S			1 S
Estrie	05	2 S			1 R + 5 S		
Montréal-Centre	06	1 R + 1 S					
Outaouais	07		1 S	3 S	1 R*	1 S	
Abitibi-Témiscamingue	08		1 S			1 R + 1 S	
Côte-Nord	09	1 R + 5 S					
Nord-du-Québec	10					1 R	
Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	11				1 R		
Chaudière-Appalaches	12	3 S					
Laval	13	1 R					
Lanaudière	14						
Laurentides	15		1 S	2 S			
Montérégie	16	1 R + 2 S				1 S	
Total (N)		5 R + 17 S	4 S	13 S	3 R + 5 S	3 R + 6 S	1 S

* La table régionale de l'Outaouais est intrasectorielle uniquement.

TABLEAU 8 - A
PROBLÉMATIQUE CIBLÉE PAR LES TABLES DE CONCERTATION RÉGIONALES
EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC, PRINTEMPS 1998

TABLES	Région sociosanitaire	Nombre de participants	PROBLÉMATIQUE CIBLÉE						Multisecteurs
			Violence conjugale seulement	Violence en général et conjugale	Violence familiale	Violence conjugale et sexuelle	Violence faite aux femmes	Autres	
Table régionale intersectorielle en matière de violence conjugale dans la région du Bas-St-Laurent	01	17	x						oui
Comité aviseur sur la violence faite aux femmes en milieu familial dans la région de Québec	03	11					x		oui
Comité régional de coordination intersectorielle en matière de violence sexuelle et de violence conjugale vécues par les femmes	05	35				x			oui
Table de concertation en matière de violence conjugale du territoire de la Communauté urbaine de Montréal	06	32	x						oui
Comité réseau violence conjugale et agressions sexuelles en Outaouais	07	14				x			non
Table de concertation sur la violence faite aux femmes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue	08	30					x		oui
Comité régional multisectoriel en violence conjugale de la Côte-Nord	09	7	x						oui
Table régionale sur la violence faite aux femmes dans le Nord-du-Québec	10	19					x		oui
Table de concertation régionale en matière de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel	11	14				x			oui
Table régionale en violence conjugale de Laval	13	18	x						oui
Table régionale de concertation en violence conjugale de la Montérégie	16	14	x						oui
Nombre de tables TOTAL	11	--	5	--	--	3	3	--	11
Nombre de tables TOTAL INTERSECTORIEL	10	--	5	--	--	2	3	--	10
Nombre de participants TOTAL	--	211	88	--	--	63	60	--	211
Nombre de participants TOTAL INTERSECTORIEL	--	197	88	--	--	49	60	--	197
Nombre de participants % INTERSECTORIEL	--	100,0	44,7	--	--	24,8	30,5	--	100,0

TABEAU 8 - B
PROBLÉMATIQUE CIBLÉE PAR LES TABLES DE CONCERTATION SOUS-RÉGIONALES EN MATIÈRE
DE VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC, PRINTEMPS 1998

TABLES	Région sociosanitaire	Nombre de participants	PROBLÉMATIQUE CIBLÉE						Multisecteurs
			Violence conjugale seulement	Violence en général et conjugale	Violence familiale	Violence conjugale et sexuelle	Violence faite aux femmes	Autres	
PAL violence faite aux femmes de la MRC Rimouski-Neigette	01	11					x		oui
Table de concertation contre la violence conjugale et familiale du Témiscouata	01	15			x				oui
Comité de concertation en violence conjugale et familiale dans la MRC de Rivière-du-Loup	01	14			x				oui
Table de concertation en violence conjugale de la MRC des Basques	01	19			x				oui
Comité spécifique en violence conjugale issu du Plan d'action local concerté enfance, famille et jeunesse dans la MRC de la Vallée	01	8			x				oui
Table adultes violence sur le territoire du CLSC du Fjord	02	8		x					oui
Table de concertation en violence conjugale du territoire du CH-CHSLD-CLSC Maria-Chapdelaine	02	10	x						oui
Table de concertation locale du territoire du secteur du Domaine du Roy	02	15	x						oui
Table de concertation locale en matière de violence faite aux femmes et aux filles de Chicoutimi	02	19					x		oui
Table de concertation sur la violence faite aux femmes sur le territoire du CLSC de la Jonquière	02	14					x		oui
Table de concertation locale sur la violence familiale dans le secteur Lac-Saint-Jean-Est	02	14			x				oui
Table de concertation carrefour violence conjugale-Québec Métro	03	16	x						oui
Table de concertation en violence conjugale de Charlevoix	03	22	x						oui
Table de concertation en prévention de la violence familiale dans la région de la Jacques-Cartier	03	12			x				oui
Table de concertation en violence conjugale et familiale de Portneuf	03	14			x				oui
Table de concertation multisectorielle du territoire du CLSC du Rivage et ses sous-comités dont le Sous-comité adulte du territoire du CLSC du Rivage qui traite de la violence conjugale	04	8						x	oui
Table de concertation contre la violence sur le territoire de Victoriaville, Plessisville, Daveluyville et les environs	04	7			x				oui
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC d'Asbestos	05	8	x						oui
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC de Coaticook	05	15				x			oui
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC du Granit	05	12				x			oui
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC du Haut-St-François	05	12				x			oui
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC Memphrémagog	05	13				x			oui
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC du Val-St-François	05	14	x						oui
Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC de Sherbrooke	05	17				x			oui

TABLEAU 8 - B (SUITE ET FIN)

TABLES	Région socio-sanitaire	Nombre de participants	PROBLÉMATIQUE CIBLÉE						Multisecteurs
			Violence conjugale seulement	Violence en général et conjugale	Violence familiale	Violence conjugale et sexuelle	Violence faite aux femmes	Autres	
Table de concertation en matière de violence conjugale, secteur nord de Montréal	06	22	x						oui
Table de concertation de Pontiac pour contrer la violence	07	20		x					oui
Table enfance-jeunesse-famille, sous-comité violence des Draveurs/le Moulin	07	8					x		oui
Table territoriale en violence conjugale et familiale de Grande Rivière/Hull	07	13			x				oui
Table territoriale enfance-jeunesse et famille du territoire des Forestiers	07	13			x				oui
Table enfance-jeunesse et famille dans la MRC des Collines	07	10			x				oui
Table de concertation pour contrer et prévenir la violence dans la MRC de la Vallée de l'Or	08	19		x					oui
Table de concertation locale contre la violence faite aux femmes dans la MRC Abitibi	08	18					x		oui
Table de concertation multisectorielle en violence conjugale de la Haute-Côte-Nord	09	11	x						oui
Table de concertation multisectorielle en violence conjugale de Baie-Comeau	09	14	x						oui
Table de concertation multisectorielle en violence conjugale du CLSC-CS des Sept-Rivières	09	5	x						oui
Table de concertation multisectorielle en violence conjugale de Fermont	09	9	x						oui
Collectif Stop-Violence	09	11	x						oui
Table de concertation Beauce-Etchemin sur la violence conjugale	12	13	x						oui
Comité de travail sur la violence conjugale des MRC Montmagny-L'Islet	12	13	x						oui
Table de concertation en violence conjugale de la Rive-Sud	12	7	x						oui
Table de concertation sur la violence conjugale et familiale des MRC Deux-Montagnes et Mirabel-Sud	15	10			x				oui
Table de concertation sur la violence conjugale et familiale dans la MRC Thérèse-de-Blainville	15	16			x				oui
Table de concertation pour contrer la violence dans la MRC Antoine-Labelle	15	9		x					oui
Comité Brome-Missisquoi prévention violence conjugale	16	15	x						oui
Comité Programme-clientèle : violence faite aux femmes en milieu familial sous-région de Richelieu-Yamaska	16	10	x						oui
Comité programme-clientèle Femme et violence faite aux femmes dans la région de Valleyfield	16	9					x		non
Table de concertation pour contrer la violence faite aux femmes de la Haute-Yamaska	16	16					x		oui
Comité Programme clientèle violence St-Jean	16	7		x					non
Nombre de tables TOTAL	48		17	5	13	5	7	1	48
Nombre de tables TOTAL INTERSECTORIEL	46		17	4	13	5	6	1	46
Nombre de participants TOTAL	--	615	215	63	165	69	95	8	615
Nombre de participants TOTAL INTERSECTORIEL	--	599	215	56	165	69	86	8	599
Nombre de participants % INTERSECTORIEL	--	100,0	35,9	9,3	27,5	11,5	14,4	1,4	100,0

3.2.4 PERCEPTION DES COORDONNATRICES RÉGIONALES QUANT À L'INFLUENCE DE CERTAINS FACTEURS SUR LES TABLES

Nous avons interrogé les coordonnatrices régionales sur les questions générales qui ont pu influencer le développement de nouvelles tables ou susciter une activité plus intense. Quatre facteurs selon elles ont joué un rôle prépondérant. Un de ceux-ci est la Politique en matière de violence conjugale de 1986. En effet, il ressort des informations reçues que parmi les quatre tables de concertation intersectorielle régionales créées entre 1985 et 1989, trois, soit celles du Bas-St-Laurent, Montréal-Centre et Saguenay_Lac-St-Jean ont indiqué que la *Politique en matière de violence conjugale* (1986) avait facilité la mise sur pied de leur table de concertation régionale. Dans une région, la coordonnatrice régionale a aussi précisé que la politique avait permis l'émergence des deux tiers des tables sous-régionales existantes sur son territoire.

Quant à la *Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale* (1995), elle semble avoir influencé la mise en commun des divers réseaux touchés par la violence conjugale. Entre autres influences, on a mentionné la création de la table de concertation régionale en matière de violence conjugale dans les régions de l'Estrie, Côte-Nord, Nord-du-Québec et de la Montérégie ainsi que la réactivation de la table régionale dans l'Outaouais. On note ainsi une augmentation du nombre de partenaires au sein des tables dans les régions du Bas-St-Laurent, Saguenay_Lac-St-Jean, Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie_Îles-de-la-Madeleine. En outre, il semble que cette politique ait suscité de nouveaux débats au sein de la table de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale dans la région de Laval.

Le rapport d'enquête du drame de 1996 à Baie-Comeau paraît avoir amené des remises en question et favorisé la sensibilisation de plusieurs milieux. Le rapport Bérubé semble à l'origine d'une hausse de la mobilisation ayant suscité l'ajout de nouveaux partenaires dans les régions du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie_Îles-de-la-Madeleine, la relance des débats à Laval et la clarification des actions à entreprendre dans les régions du Bas-St-Laurent et du Nord-du-Québec.

Enfin, le fait de prioriser la violence conjugale au niveau de certaines régions régionales de la santé et des services sociaux a donné l'occasion d'un leadership dans le milieu. On a relevé cette situation dans les régions de Québec, d'Abitibi-Témiscamingue et de la Montérégie. De surcroît, dans la région de la Gaspésie_Îles-de-la-Madeleine on a assisté à l'actualisation de la concertation en matière de violence conjugale consécutivement à la formulation d'une demande spécifique du milieu en ce sens.

CHAPITRE 4 PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Suite à l'étude des données quantitatives et qualitatives, les auteurs ont fait une synthèse des principaux résultats dont ils présentent ici les analyses et interprétations. Les lecteurs intéressés à connaître les résultats détaillés de la partie quantitative sont priés de se référer au rapport de recherche original. Dans la présente version abrégée, pour plusieurs des thèmes traités, une partie des résultats qualitatifs ont été ajoutés aux fins d'illustration et de démonstration. Ces parties figurent en exergue et sont rédigées à simple interligne⁴.

En début de chapitre, on décrira les caractéristiques des 284 répondantes et répondants au questionnaire. Suivront quelques données sur la représentativité des participantes et participants des neuf tables ayant pris part aux entrevues qualitatives. Enfin, les résultats seront présentés et interprétés. Les résultats les plus probants seront identifiés, analysés et interprétés. Des suggestions seront formulées lorsqu'indiqué. C'est en toute humilité que les interprétations qui suivent sont proposées par les chercheurs. Ceux-ci sont en effet conscients que des regards différents et possiblement aussi, sinon plus valables que les leurs, peuvent être posés et mériter d'être retenus. C'est toutefois avec conviction et souci d'objectivité qu'ils livrent ici leurs réflexions et commentaires sur les principaux résultats recueillis au cours de cette recherche.

4.1 CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS DU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

On recense 284 répondantes et répondants qui ont donné leurs perceptions et opinions par leurs réponses au questionnaire. Sept questions leur ont été posées afin d'identifier certaines caractéristiques ou renseignements personnels les concernant. Le Tableau 9 présente les données relatives à ces questions. La première question portait sur la durée de la participation de la répondante ou du répondant à la table. On note que 20 % des répondantes ou des répondants participent depuis moins d'un an. La très grande majorité (62,3 %) sont membres de leur table depuis au moins un an et au plus cinq ans. Enfin, on compte 17,3 % de seniors ayant six ans ou plus de service. On constate de légères différences entre les tables régionales et sous-régionales. Ainsi les premières ont tendance à avoir une plus grande proportion de membres comptant de un à cinq ans d'expérience que les secondes (71,8 % versus 56,9 %) et moins de membres avec six ans ou plus de participation (10,7 % versus 21,0 %).

Les répondantes et les répondants participent-ils à d'autres tables de concertation intersectorielles ou sectorielles ? Majoritairement «oui». En effet, 55,7 % sont aussi membres d'une ou plusieurs autres tables peu importe le domaine. Au niveau régional, près des 2/3 des répondantes ou des répondants participent à d'autres tables, comparativement à un peu plus de la moitié au niveau sous-régional. Inversement, un peu plus du tiers des répondantes et répondants régionaux répondent qu'ils ne participent pas à d'autres tables et un peu moins de la moitié répondent de même au niveau sous-régional.

Il nous importait de savoir quelle proportion de nos répondantes et répondants étaient impliqués dans des activités liées au domaine de la violence conjugale depuis longtemps ou depuis tout récemment. Il ressort

⁴ Les lettres T - 1 à T - 9 renvoient aux différentes tables dont les membres ont participé aux entrevues qualitatives.

que la plupart sont actifs dans ce domaine depuis plusieurs années. De façon plus particulière, on constate que plus de la moitié déclarent s'occuper de violence conjugale depuis six ans ou plus. Le quart des répondantes ou répondants sont même engagés dans la problématique depuis au-delà de dix ans.

Quelle proportion de temps de travail les répondantes et répondants consacrent-ils dans une semaine à la problématique de la violence conjugale ? De façon générale près de 55 % des répondantes ou répondants y consacrent moins d'une journée et 22,9 % de un à trois jours. Seuls 15,5 % semblent y travailler à plein temps ou presque (quatre jours ou plus). On remarque que les membres des tables régionales y consacrent plus de jours que ceux des tables sous-régionales : ainsi ils sont plus nombreux à y consacrer de un à trois jours par semaine (26,2 % versus 21,0 %), et plus nombreux à y consacrer quatre jours par semaine ou plus (22,3 % comparativement à 11,6 %).

Tableau 9
Caractéristiques des répondantes et répondants au questionnaire

Caractéristiques	Régional		Sous-régional		Total	
	N= 103	%	N = 181	%	N = 284	%
Participation à la table depuis						
• Moins d'un an	18	17,5	40	22,1	58	20,4
• 1 à 5 ans	74	71,8	103	56,9	177	62,3
• 6 ans ou plus	11	10,7	38	21,0	49	17,3
• Aucune réponse	---	---	---	---	---	---
Participation à d'autres tables						
• Oui	65	63,1	93	51,4	158	55,7
• Non	37	35,9	87	48,0	124	43,6
• Aucune réponse	1	1,0	1	0,6	2	0,7
Participation à des activités liées à la violence conjugale						
• Moins d'un an	6	5,8	19	10,5	25	8,8
• 1 à 5 ans	41	39,8	67	37,0	108	38,0
• 6 à 10 ans	27	26,2	47	26,0	74	26,0
• Plus de 10 ans	28	27,2	45	24,9	73	25,7
• Aucune réponse	1	1,0	3	1,6	4	1,5
Proportion hebdomadaire de temps lié à la problématique de la violence conjugale						
• Moins d'une journée	49	47,6	106	58,6	155	54,6
• 1 à 3 jours	27	26,2	38	21,0	65	22,9
• 4 jours et plus	23	22,3	21	11,6	44	15,5
• Autres	4	3,9	14	7,7	18	6,3
• Aucune réponse	---	---	2	1,1	2	0,7
Titre d'emploi						
• Cadres	59	57,3	83	45,9	142	50,0
• Intervenants	37	35,9	86	47,5	123	43,3
• Administrateurs/bénévoles	1	1,0	6	3,3	7	2,5
• Autres	2	1,9	2	1,1	4	1,4
• Aucune réponse	4	3,9	4	2,2	8	2,8
Âge						
• 20 à 29 ans	7	6,8	11	6,1	18	6,3
• 30 à 39 ans	27	26,2	46	25,4	73	25,7
• 40 à 49 ans	51	49,5	92	50,8	143	50,3
• 50 à 59 ans	18	17,5	25	13,8	43	15,1
• 60 ans et plus			7	3,9	7	2,5
Sexe						
• Féminin	71	68,9	122	67,4	193	68,0
• Masculin	32	31,1	59	32,6	91	32,0

Les répondantes et répondants ont indiqué leur titre d'emploi. On y relève une proportion légèrement plus élevée de cadres que d'intervenants (50,0 % versus 43,3 %). Les tables régionales comptent une proportion plus grande de cadres que les sous-régionales (57,3 % versus 45,9 %). Inversement, les tables sous-régionales enregistrent une plus grande proportion d'intervenants que les tables régionales (47,5 % versus 35,9 %).

La répartition par groupe d'âge est sensiblement la même aux deux niveaux. Environ la moitié sont âgés de 40 à 49 ans. On note que 17,6 % sont plus âgés et 32,0 % plus jeunes que ce groupe d'âge. La répartition des répondantes et répondants selon le genre sexuel ne démontre pas de différence entre les tables régionales et sous-régionales. Un peu plus des 2/3 sont des femmes et 1/3 sont des hommes.

4.2 Représentativité des unités d'observation

Afin de mieux saisir la concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec, nous avons rencontré neuf tables de concertation parmi les 56 recensées⁵. Des neuf tables ayant fait l'objet d'une entrevue de groupe avec leurs membres, quatre se situent au niveau régional et cinq au niveau sous-régional ou local.

Tableau 10
Participation aux entrevues des neuf tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec, automne 1998

SECTEURS	RÉGIONALE				SOUS-RÉGIONALE				TOTAL			
	Tables Nbre	Nbre	Participants(es) % parti- pants(es) n=34	% mem- bres*	Tables Nbre	Nbre	Participants(es) % parti- pants(es) n=46	% mem- bres*	Tables Nbre	Nbre	Participants(es) % parti- pants(es) n=80	% mem- bres*
Santé/services sociaux												
établissements	3	9	26,5	47,4	5	18	39,1	64,1	8	27	33,8	57,4
org. communautaires	4	14	41,1	48,2	5	17	37,0	60,7	9	31	38,7	54,3
Sécurité publique	4	5	14,7	35,7	3	8	17,4	42,1	7	13	16,3	40,6
Justice												
établissements	2	3	8,8	33,3	0	0	--	--	2	3	3,8	23,1
org. communautaires	0	0	--	--	1	1	2,2	100,0	1	1	1,2	50,0
Éducation	1	2	5,9	40,0	2	2	4,3	100,0	3	4	5,0	57,1
Autres	1	1	2,9	10,0	0	0	0,0	0,0	1	1	1,2	7,1
Total	4	34	100,0	39,1	5	46	100,0	54,1	9	80	100,0	46,5

* : % des membres du secteur à ces tables = $\left\{ \frac{\text{nombre de participants des tables ayant fait l'objet d'une entrevue par secteur}}{\text{nombre de membres de ces tables par secteur}} \right\}$

Note : ce tableau inclut la participation de nouveaux membres c'est-à-dire des membres non recensés au printemps 1998 et qui ont été recrutés entre la prise d'inventaire au printemps 1998 et l'entrevue à l'automne 1998.

⁵ Voir au chapitre 3 les tableaux 7, 7 - A et 7 - B.

Sur un bassin potentiel de 182 personnes (87 au régional et 95 au sous-régional ou local) inscrites à l'une ou l'autre des neuf tables, selon le tableau 10, 80 membres ont pris part à l'entrevue de groupe ce qui représente une participation de 46,5 %. Plus spécifiquement, le taux de participation à l'entrevue est de 39,1 % des membres du côté des tables régionales alors qu'il est plus élevé chez les tables sous-régionales avec une participation de plus de la moitié des membres. Lorsqu'on considère isolément chacun des secteurs, on observe la même tendance. Ainsi, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont été représentés par 47,4 % des membres des tables régionales associés à ce réseau par rapport à 64,1 % des membres des tables sous-régionales. Pour les organismes communautaires de ce secteur, la représentativité a été de 48,2 % au niveau régional et de 60,7 % au niveau sous-régional. Du côté de la sécurité publique, elle est de 35,7 % au régional, et de 42,1 % au sous-régional.

4.3 LA CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE : SON AMPLEUR

Un premier constat concerne l'ampleur du phénomène de la concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec. Il y a plus de tables, plus de personnes, plus d'organismes impliqués que ce qui était présumé au départ. L'ampleur a étonné. On comptait en effet au printemps 1998, 10 tables régionales qui mobilisaient 197 personnes et 56 tables sous-régionales qui en rejoignaient 599. C'est donc près de 800 personnes, représentant autant d'organismes ou d'établissements qui, théoriquement du moins, cherchent, dans toutes les régions de la province, à se concerter entre elles pour mieux intervenir en matière de violence conjugale.

Ceci traduit la volonté d'accorder une place importante et privilégiée à la concertation dans la société québécoise. La concertation constitue un exercice conscient de démocratie où plusieurs personnes de milieux différents unissent leurs efforts pour travailler ensemble à la solution de problèmes sociaux difficiles à résoudre. L'ampleur constaté reflète aussi le choix fait par le Québec en 1995 de se doter d'une politique gouvernementale en matière de violence conjugale basée sur la concertation. On observe en effet que l'infrastructure de concertation intersectorielle est présente dans presque toutes les régions et y a été développée là où elle était absente afin de mettre en place les mécanismes permettant de soutenir la politique. Enfin, l'ampleur de la concertation intersectorielle dans les régions traduit aussi la politique de décentralisation dont la réforme de la santé et des services sociaux de 1993 a reconnu l'importance dans ses structures. C'est dorénavant au niveau des régions que les décisions relatives à la violence conjugale sont prises en grande partie et il importe que les ressources impliquées dans l'organisation et la «dispensation» des services se concertent entre elles et se fassent entendre à ce niveau.

4.4 UN PHÉNOMÈNE RÉPANDU ET HÉTÉROGÈNE DANS SES FORMES

Si la concertation intersectorielle en matière de violence conjugale est largement répandue, elle est cependant loin d'être homogène, une situation qui présente aussi bien des aspects négatifs que des aspects positifs. En effet, la concertation intersectorielle prend des visages très différents d'un endroit à l'autre, d'une

table à l'autre. Si près de 40 % des tables (soit 50 % au niveau régional et 37 % au niveau sous-régional) ont la violence conjugale uniquement comme thème de travail, 60 % ont un mandat plus large et diversifié (violence en général, violence familiale, violence conjugale et agressions sexuelles, violence faite aux femmes, etc.). Dès que le mandat dépasse «violence conjugale uniquement», il y a partage avec une ou plusieurs autres problématiques. Plus le mandat est large, plus la possibilité s'accroît que la violence conjugale occupe éventuellement une place de plus en plus mineure dans les préoccupations. À cet égard, l'équipe de recherche a constaté qu'au cours de l'année de réalisation du projet, des tables ont été redéfinies avec des mandats plus larges. Ceci est particulièrement le cas pour deux tables régionales dont le nouveau mandat a été redéfini comme portant dorénavant sur «adaptation sociale adulte»⁶. Dans les régions concernées, les régies régionales privilégient d'organiser le travail autour de champs d'intervention plus larges qu'auparavant. Cette nouvelle orientation entraîne une modification des structures qui affectera éventuellement non seulement les tables régionales mais aussi celles au niveau sous-régional. «Adaptation sociale adulte» est une problématique très vaste à l'intérieure de laquelle, à long terme, la violence conjugale ne peut que tenir un espace restreint et mineur. Les tables ainsi nommées, ne peuvent plus, à première vue, être considérées comme faisant véritablement partie des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale.

La répartition des tables est très diversifiée et certaines régions sont beaucoup mieux dotées que d'autres. Ainsi, trois régions ne sont pourvues que d'une seule table régionale, quatre autres n'ont que des tables sous-régionales ou locales et sept ont les deux types de tables. Une région, l'Estrie compte huit tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale alors qu'une autre, Lanaudière n'en renferme aucune. À travers cette diversité il ressort que les pratiques de concertation sont inégalement développées, qu'elles sont quasi embryonnaires dans certaines régions alors qu'elles foisonnent dans d'autres. Les préoccupations ne sont pas les mêmes, non plus, selon que le terrain d'action est toute une région ou limité à un milieu plus restreint, soit une sous-région ou une localité.

On note aussi des variations dans le nombre de personnes siégeant aux tables et quant à la fréquence des réunions. Les tables régionales tendent à avoir davantage de représentantes et représentants (19 en moyenne) que les sous-régionales (13 en moyenne) ce qui apparaît dans l'ordre normal des choses. On doit retenir qu'au-delà d'un certain nombre de membres il devient nécessaire de formaliser davantage le mode de fonctionnement et plus difficile d'assurer l'implication active de tous. Les tables sous-régionales se rencontrent d'ordinaire plus fréquemment que les tables régionales. Au-delà des considérations géographiques et de celles liées au nombre de personnes impliquées, il est difficile d'avancer une explication valable. Peut-être que le fait qu'une plus grande proportion de cadres, donc de personnes qui par définition prennent part à de nombreuses réunions, participent aux tables régionales peut être avancé comme hypothèse.

⁶ Les décisions concernant ces deux tables ont été prises après la collecte des données et les informations concernant celles-ci ne sont donc pas incluses dans la présentation des résultats. Ces renseignements sont discutés ici à cause de l'impact politique important qui leur est associé.

4.5 LES ÉVÉNEMENTS À L'ORIGINE DU DÉVELOPPEMENT DES TABLES DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE

Deux grands événements politiques sont à la base du développement des tables et de leur dissémination à travers l'ensemble du territoire soit la *Politique en matière de violence conjugale* (1986) et la *Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale* (1995). Le premier a éveillé un grand intérêt et fait ressortir l'importance d'une approche concertée en la matière. Il en est résulté un premier temps fort dans la création de tables alors que 36 % des tables étudiées ont été mises sur pied. Le second, par son insistance sur la nécessité du travail concerté et son caractère de politique gouvernementale a contribué à donner une deuxième impulsion au mouvement et à compléter le travail en répandant dans toutes les régions la réalité de la concertation. Ainsi, près de 40 % des tables étudiées ont été créées en 1995 ou après.

Les entrevues auprès des tables régionales font état que la Politique en matière de violence conjugale de 1986 (T-2 et T-3), la Politique gouvernementale en matière de violence conjugale de 1995 (T-4) et l'opération de priorisation régionale (T-1) ont influencé les initiateurs de la démarche de concertation. Ces derniers sont la Régie régionale de la santé et des services sociaux T-1 et T-4 «*La Table a été mise sur pied suite à la Politique (1995) et non suite à un besoin identifié par le milieu*» (T-4, santé et services sociaux /organisme communautaire) «*Initialement cela a été proposé par un comité de la Régie qui avait pensé inviter des gens qui étaient signataires de la Politique (1995)...*» (T-4, intervenant RRSSS). La Table T-2 a été initiée par le service de police municipal alors que la Table T-3 «*...a été formée en réaction à la Politique de 1987. À ce moment-là, la Régie et le substitut du procureur ont décidé de commencer une table dans la région...*» (T-3, intervenant RRSSS).

En ce qui a trait aux tables sous-régionales et locales interrogées, leur création origine principalement du besoin ressenti au niveau local de mieux se connaître afin d'assurer une meilleure coordination des services en matière de violence conjugale sur le territoire et développer de nouveaux services :

«*Il commençait à y avoir des surprises, des difficultés au niveau de la coordination des services, puis il y avait un manque...[Entre] chaque organisation [on] ne se connaissait pas trop*» (T-5, coordonnatrice maison d'hébergement); «*...Nous autres, c'était au niveau des clients qui se présentaient au CLSC. On voulait mieux se connaître entre organismes pour mieux référer les personnes qui viennent au CLSC...*» (T-7, intervenant CLSC)...«*On est né d'une volonté locale..*» (T-7, directeur de police);... «*On est parti des besoins de chacun autour de la table...*» (T-9, intervenant CLSC).

4.6 LA COMPOSITION DES TABLES

Toutes les tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale ou presque ont des participantes et participants qui sont liés au réseau de la santé et des services sociaux par ses établissements institutionnels et par ses groupes communautaires et à celui de la sécurité publique (98,2 %). Dans tous les cas donc l'intersectorialité signifie d'abord un rapport établi entre ces trois partenaires interpellés par la problématique de la violence conjugale. On retrouve donc au minimum des personnes provenant du réseau

de la Santé et des services sociaux (Régie régionale et CLSC, Centres jeunesse), des personnes offrant des services aux femmes (maison d'hébergement) ou aux hommes (programmes pour conjoints violents) ainsi que des policières et policiers. Ces trois catégories de membres forment le noyau de base autour duquel les autres participations se greffent. Ceci se comprend aisément puisque la politique québécoise en la matière est axée sur l'intervention sociale et l'intervention policière et judiciaire et accorde une grande place tant au réseau étatique de la santé et des services sociaux qu'aux groupes communautaires.

Tel que mentionné, les participantes et participants du secteur santé et services sociaux se subdivisent en plusieurs sous-groupes représentant en nombres à peu près égaux, tant le secteur institutionnel que le secteur communautaire : Régie régionale, CLSC, ressources pour femmes victimes, ressources pour hommes agresseurs, Centre jeunesse et à l'occasion les centres hospitaliers. En terme de nombre, ils représentent le gros des effectifs des personnes autour de la table. En moyenne, ils comptent pour 8 personnes sur 13 au niveau sous-régional et 11 sur 19 au niveau régional.

Les personnes du secteur sécurité publique sont en très grande majorité des policiers et des policières appartenant aux divers corps municipaux ou provinciaux oeuvrant sur le territoire. À l'occasion, un agent de probation ou un représentant d'une prison pourra se joindre à une table. Les policiers sont présents mais minoritaires à presque toutes les tables. On en compte de façon générale deux ou trois à chaque table.

Deux autres secteurs sont représentés à plus de la moitié des tables. Ce sont ceux de la justice et de l'éducation. Les premiers sont présents à toutes les tables régionales et à près de 60 % des tables sous-régionales. Il s'agit essentiellement de substituts du procureur de la couronne ou à l'occasion d'avocats de la défense. Les groupes communautaires du secteur, tels les CAVAC, les centres d'aide juridique et communautaire sont aussi présents à près de 30 % des tables. Un ou deux représentants du secteur justice siègent habituellement à la table.

Les membres du secteur de l'éducation sont présents à la moitié des tables (70 % au niveau régional). Une seule personne représente habituellement ce secteur à la table et son insertion est, règle générale, plus récente. La participation des gens du secteur de l'éducation amène les tables à considérer davantage le volet de la prévention. Il s'agit d'une dimension que la politique de 1995 voulait privilégier et la participation de ce partenaire favorise des actions en ce sens.

Enfin, un certain nombre de partenaires de divers autres secteurs participent : emploi, milieu autochtone, aide sociale, municipalité, pastorale, immigration, etc.

4.7 ANALYSE COMPARATIVE DE TROIS QUESTIONS

Trois questions ont été posées d'une façon uniforme sur des sujets différents. Pour chacune des questions il a été demandé aux répondantes et répondants de dire si telle situation était présente à leur table et si oui, quels effets, parmi une liste de dix, elle avait entraînée selon eux. La façon de faire identique permet, dans une certaine mesure, de comparer les réponses obtenues. La première des questions portait sur la présence d'organismes orientés vers des préoccupations relatives aux victimes de violence conjugale alors que

d'autres étaient orientés vers des préoccupations relatives aux agresseurs. La seconde portait sur la présence d'organismes communautaires et d'établissements publics à la table et le troisième sur le fait que la table aie ou non à se prononcer sur le partage des fonds alloués au domaine de la violence conjugale par la Régie régionale. De plus ces mêmes questions furent abordées auprès des unités d'observation.

Presque tous les répondantes et répondants ont mentionné que la table à laquelle ils appartenaient comprenait des personnes provenant du secteur public et du secteur communautaire. Il s'agit donc là d'une pratique établie partout où on retrouve des tables. Par ailleurs, trois répondantes ou répondants sur quatre ont mentionné que leur table accueillait à la fois des organismes orientés vers les victimes et des organismes orientés vers les agresseurs. Il s'agit donc d'une pratique qui se concrétise à la majorité des tables mais où on constate 25 % de non occurrence. Il apparaît aux chercheurs que le fait que les programmes pour conjoints violents soient relativement peu nombreux et couvrent des secteurs géographiques plus grands constitue l'explication première de la situation. Enfin, seulement un quart des répondantes et répondants ont rapporté que leur table avait à se prononcer sur les allocations de fonds en matière de violence conjugale par la Régie régionale. Il s'agit donc d'une situation qui, sans être une exception, reflète une pratique minoritaire.

Ceci étant, lorsqu'on compare les résultats entre eux quant aux effets identifiés par les participantes et participants, on constate d'abord que la question du partage des fonds est perçue comme suscitant peu de retombées positives et relativement plus de retombées négatives que les deux autres questions. La situation est ainsi perçue comme ayant généré des conflits et ayant rendu la concertation difficile dans 18,8 % des cas. Elle est, en revanche perçue comme ayant favorisé la concertation dans 23,2 % des situations et suscité des débats constructifs dans 31,9 % des cas, des pourcentages nettement plus bas que ceux enregistrés pour les mêmes catégories aux deux autres questions. Donc, même si elle n'affecte qu'une table sur quatre, la question du partage des fonds apporte peu d'effets positifs et suscite relativement plus d'effets négatifs que les deux autres questions. D'ailleurs les tables interrogées en entrevue ont en majorité exprimé avoir fait le choix de ne pas s'impliquer dans le processus d'allocation des fonds à cause des sources de conflit et des déchirements entre membres qui peuvent en résulter.

«...Distribuer de l'argent à des organismes, c'est jamais facile...Il y a toujours des petites guerres de pouvoir qui s'exercent...[en ne s'impliquant pas dans le processus d'allocation budgétaire], on est libre de toute attache ou de toute guerre de pouvoir à cet égard» (T-3, substitut du procureur/justice). «Une des forces, c'est qu'il n'est pas question d'argent autour de la Table. Ainsi, il n'y a pas d'intérêt en jeu pour des établissements, pour des projets, pour du financement...» (T-9, intervenant CLSC).

Par contre, sur les questions monétaires, certaines des tables interrogées ont mis de l'avant l'importance d'avoir elles-mêmes accès à un certain financement afin d'être en mesure de réaliser des projets ou des activités qui émanent d'elle.

«C'est une des difficultés majeure autour de la table. À chaque fois, c'est toujours les fonds de tiroirs. Lors de notre journée de sensibilisation, il a fallu demander de l'argent à la ville, la caisse populaire...pour voir s'ils ne pouvaient pas nous donner un

peu d'argent pour cette journée... Ça c'est exigeant.... Si on veut que ça avance, ça prend des gens qui sont libérés pour faire des choses...» (T-7, organisme d'aide aux conjoints violents). *«...Si on avait des sous, on ferait des projets de plus grande envergure, mieux organisés »*(T-8, coordonnatrice maison d'hébergement).

La question de la cohabitation des secteurs communautaires et publics est celle qui donne lieu aux réponses les plus positives avec presque aucun effet négatif rapporté. Ainsi, plus de 60 % disent que cette situation a favorisé la concertation et suscité des débats constructifs. Plus de 55 % mentionnent qu'elle a permis de mieux répondre aux besoins et donné lieu à des alliances entre certains membres dans 46 % des cas. Il s'agit donc là d'une situation qu'on peut qualifier de succès certain. Ceci étant, les entrevues auprès des neuf tables ont mis en évidence que la participation des groupes communautaires obligeait à des sacrifices importants de leur part. Les participantes et participants des groupes communautaires ont ainsi fait état de la précarité financière de leurs organismes et insisté sur la difficulté que représentait le fait d'assurer leur présence aux tables. Il a été suggéré de compenser financièrement les organismes communautaires pour leur temps de participation aux tables. À cet égard il a été souligné que les questions budgétaires prennent un sens différent selon la nature et la taille de l'organisme auquel on appartient. Par exemple, un enjeu de 2000 \$ ou 10000\$ peut signifier la survie ou la mise en péril d'un organisme communautaire. Pour un établissement du réseau ou un service public relativement important, la perspective est autre et il n'est pas nécessairement évident que l'on doive discuter longuement de telles questions à la table.

La question de la présence à la même table d'organismes orientés vers les victimes et d'organismes orientés vers les agresseurs montre des résultats qui se situent quelque part à mi-chemin entre les deux questions précédentes. En effet, les gains mentionnés sont beaucoup plus élevés que pour la question du partage de fonds mais inférieurs à ceux de la cohabitation du communautaire et du public. On note aussi des impacts négatifs mais ceux-ci sont, règle générale, inférieurs à ceux relatifs au partage des fonds. Ainsi, près de 60 % des répondantes et répondants disent que la présence à la même table d'organismes orientés vers les victimes et les agresseurs a suscité des débats constructifs, près de la moitié mentionnent que cette situation a favorisé la concertation, 40 % qu'elle a permis de mieux répondre aux besoins et 33 % qu'elle a donné lieu à des alliances entre membres. En revanche, 22,7 % soulignent que cette situation a rendu la concertation plus difficile et 12,3 % qu'elle a suscité des débats stériles et généré des conflits. Les effets négatifs ont été rapportés davantage au niveau régional que sous-régional. En effet, les répondantes et répondants des tables régionales sont de deux à trois fois plus nombreux que ceux des tables sous-régionales à faire état de conflits ou de débats stériles attribuables à cette situation. Il ressort donc un bilan positif de cette expérience de cohabitation à la même table d'organismes travaillant auprès des victimes et auprès des agresseurs. Ce bilan positif est toutefois assombri par le fait que des effets négatifs ont été mentionnés par une portion non négligeable de membres. Il semble ainsi que la situation ait pu causer des tensions et rendre le travail plus difficile à certaines tables, surtout au niveau régional.

«...On a écrit deux avis ici au comité, à la Régie régionale pour essayer de gérer les difficultés qui existent présentement au niveau de l'intervention auprès des conjoints violents...» (T-4, santé et services sociaux/organisme communautaire)... *«On s'attend à ce que les groupes pour conjoints violents répondent aux critères des principes*

directeurs de la Politique. C'est ce qui peut nuire à la concertation...» (T-4, non déterminé).

Au niveau sous-régional, la façon d'aborder les choses est plus pragmatique et les rencontres auprès des neuf tables ont permis d'observer à différentes reprises une alliance entre ces organismes. Ainsi, on a pu constater fréquemment au niveau sous-régional que l'organisme d'aide aux agresseurs tendait à ce que son approche soit effectivement compatible avec les orientations de la maison d'hébergement du territoire.

Plusieurs organismes pour hommes agresseurs qui siègent à des tables sous-régionales se sont alliés les maisons d'hébergement. Pour y arriver, ils ont voulu que la philosophie de leur organisme s'inspire d'une approche féministe compatible avec celle des maisons d'hébergement. Des représentantes de maisons d'hébergement et de CLSC responsables du dossier de la violence conjugale ont parfois été associées dès le départ à l'établissement d'une ressource pour conjoints violents, allant même jusqu'à siéger sur leur conseil d'administration. *«Pour monter cette ressource, on était un comité formé de plein de monde. Puis on s'était entendu avant [et] c'est pour ça qu'on vit très bien avec. On sait c'est quoi ils vont faire puis comment ils vont le faire. Ils devaient se concerter avec les groupes de femmes...»* (T-5, intervenante CLSC). *«Pour former ce comité, on avait mis des conditions. Chez nous on avait demandé que s'il y avait intervention, ce soit l'intervention féministe»* (T-5, coordonnatrice maison d'hébergement).

4.8 CONVERGENCES ET DIVERGENCES

La partie qualitative a permis de trouver des réponses plus élaborées à certaines questions soulevées dans la partie quantitative et de mieux comprendre des éléments de la dynamique de la vie des tables, bref, d'aller au-delà des réponses chiffrées pour mieux saisir la réalité. Les propos des personnes des neuf tables rencontrées laissent entendre qu'il y a habituellement peu d'opposition ou de confrontation manifestée tant au niveau régional que sous-régional entre les personnes représentant les programmes pour conjoints violents et celles offrant des ressources aux victimes, les uns et les autres adhérant fortement aux principes de la *Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale* (1995). Les difficultés, lorsqu'il y en a, semblent limitées à quelques organismes ou individus spécifiques et n'affecter qu'un nombre restreint de tables.

Au plan des idéologies, on observe assez fréquemment des points de vue différents entre groupes. Une divergence fréquemment observée est celle qui oppose les intervenantes de maisons d'hébergement et celles des CLSC. En effet, en général les premières adhèrent à une vision féministe pour expliquer le problème de la violence conjugale et guider leurs actions. En CLSC, par contre, un grand nombre d'intervenantes et intervenants psychosociaux ont adopté un modèle systémique comme base de leur pratique auprès des familles. Les lectures qu'elles ou ils font partent d'un point de vue différent.

Selon des membres d'une table régionale, des initiatives qui tendent à utiliser la thérapie de groupe ou la thérapie familiale dans des situations de violence conjugale sont loin de respecter les principes directeurs de la Politique (1995). *«[En parlant de la Politique (1995)]. On s'en éloigne de plus en plus pour aller vers une approche systémique, une*

approche qui privatise la violence comme un problème de couple et rarement on va remettre en question les interventions qui se font. C'est plus des interventions individuelles que celles qui vont faire des liens avec tous les aspects sociaux de la violence. On est en train d'évacuer cet aspect complètement» (T-4, santé et services sociaux/organisme communautaire). Une représentante d'un centre hospitalier a une tout autre opinion «...Les deux parents peuvent avoir besoin d'aide. Ce n'est pas de les monter l'un contre l'autre, c'est d'aider les deux à s'en sortir par rapport à la problématique, peu importe les causes. Alors c'est logique de le voir dans une vision systémique même si on a une approche idéologique...» (T-5, cadre centre hospitalier).

Les différences ne sont pas qu'idéologiques. Plusieurs proviennent en effet des cultures propres aux secteurs et à leurs organismes et établissements. Par définition, les tables de concertation intersectorielles sont des lieux où les visions différenciées, les intérêts, les missions des uns et des autres doivent être respectés pour la poursuite de l'objectif visé. Cette condition, «l'ouverture d'esprit de tous les membres face à des cultures organisationnelles et à des approches d'intervention différentes» est, malheureusement, celle qui fut jugée la moins présente parmi les 14 énumérées comme conditions favorisant la concertation intersectorielle⁷. Il y a donc ici place à de la formation et à des progrès significatifs. On ne peut s'attendre que des militantes de la condition des femmes, des policiers, des professionnels du travail social, des fonctionnaires, des avocats procureurs de la couronne, des intervenants auprès des conjoints violents et autres aient au départ des perceptions semblables, partagent la même vision et privilégient les mêmes valeurs et objectifs de changement. C'est d'ailleurs en confrontant leurs points de vue respectifs dans un climat d'acceptation des différences et des limites de chacun que l'adhésion aux objectifs et actions conséquentes peut se faire sans pour autant monopoliser trop de temps.

Les questions entourant la confidentialité constituent elles aussi un problème pour plusieurs tables. L'obligation à la confidentialité comme telle pose une limite aux échanges et conséquemment au travail que la table peut accomplir. Si tous conviennent qu'il doit y avoir une limite au partage d'informations, où se situe donc celle-ci ? La réponse n'est pas claire et les pratiques sont très diversifiées. Les règles sont plutôt confuses et manquent d'homogénéité. Les intervenantes et intervenants sont aux prises avec un ensemble de lois, de directives, de règles, de codes émanant de plusieurs sources et souvent en contradiction, sinon en opposition les uns avec les autres. On constate un degré élevé de préoccupations par rapport aux enjeux touchant la confidentialité. Celle-ci devient objet de tensions et de débats entre tenants d'une pratique restrictive ou libérale à cet égard. Certains se sentent mal de ne pas partager davantage mais estiment qu'ils n'ont pas droit d'aller plus loin. Pour ceux-là, l'échange d'information n'est habituellement possible qu'avec une autorisation écrite:

«À moins qu'on ait une autorisation écrite de la cliente pour parler à la police, de la même façon que vous autres aussi, je suis lié par la confidentialité...C'est certain qu'on est fermés. On est même "zippés" ...» (T-6, intervenant CLSC).

⁷ Voir Tableau 12 en annexe 2, Répartition des réponses selon les secteurs d'intervention : Conditions favorables à la concertation intersectorielle

D'autres estiment que la confidentialité cache parfois une attitude de fermeture et de non collaboration.

Certains policiers expriment qu'ils souhaiteraient davantage de collaboration de la part des organismes d'aide aux victimes telles les maisons d'hébergement et les CLSC afin d'étayer leur dossier contre l'agresseur, «[Le policier] a le droit de marquer sur le rapport de l'information qui n'a pas besoin d'être corroborée par d'autres personnes.» «[Par exemple], nous, on a entendu une chose : " Il a battu sa femme il y a trois ans. " La prescription est dépassée mais on a le droit de le mentionner pour les enquêtes de cautionnement parce que c'est une des étapes pour la remise en liberté. Vous me donnez l'information. J'ai le droit de la dire. C'est ça le oui-dire.» (T-6, enquêteurs/sécurité publique).

D'autres enfin se sentent facilement prêts à passer outre à certaines règles établies de confidentialité sans que la nécessité de faire ainsi ait été démontrée. Il y aurait lieu de clarifier davantage les règles du jeu et de préciser plus nettement ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Les tables, de façon générale, semblent avoir besoin d'aide à ce niveau et il y a lieu de les aider à réduire la taille de la zone d'incertitude.

«On a beau ne pas nommer de nom...mais jusqu'où on peut aller dans nos interventions en terme de concertation sans faire le bris de confidentialité ?...» (T-9, directrice maison d'hébergement)

4.9 CONDITIONS LIÉES AU SUCCÈS ET À L'ÉCHEC

Ceci amène à considérer les conditions optimales de succès telles que les données quantitatives et qualitatives permettent de les discerner. Les éléments de base au succès sont d'abord un respect des autres et une acceptation de leurs différences. La table doit au départ être un endroit où chacun se sent chez soi et respecté dans son identité et ses mandats. Le second élément est celui d'être centrés sur un objectif commun, soit de contrer la violence conjugale et de poursuivre cet objectif de façon pragmatique en associant le plus de monde possible autour de la table pour mieux harmoniser leurs interventions et s'entendre sur la réalisation de projets concrets. À plusieurs reprises on nous a vanté la théorie des petits pas au détriment de celle des grands débats. Ce qui importe c'est de travailler ensemble à changer des choses précises, à faire des petits gains, à remporter des succès et à développer la confiance et la solidarité entre les participantes et participants. Les premiers gains concrets ouvrent la porte à des réalisations plus importantes. Il faut se centrer sur les tâches à accomplir et sur la nécessité de collaborer pour y arriver. Cette route passe obligatoirement par le respect des autres et l'établissement d'un bon climat. L'atteinte du succès est facilitée lorsque l'animation, sans être trop rigide ni trop formelle, se fait de façon efficace tout en assurant à chacune et chacun une participation pleine et entière. L'idéal est que le groupe parvienne à réaliser beaucoup dans un climat détendu et plaisant. Les principes et conditions de succès identifiés dans la littérature sur les groupes de tâche se retrouvent mis de l'avant une fois de plus.

Parmi les participantes et participants des neuf tables rencontrées, un certain nombre ont souligné l'importance que l'animateur soit quelqu'un qui possède les qualités requises pour la fonction et qui n'ait pas à représenter son organisme. Une animation de qualité favorise une répartition équitable du temps d'intervention, une plus grande productivité tout en facilitant l'instauration d'un meilleur climat.

Par contraste, les propos des participantes et participants ont aussi permis d'identifier les composantes de la recette menant à l'échec. Ces éléments sont le dogmatisme, la rigidité, le manque de préparation, l'absence d'objectifs précis et enfin, les écarts par rapport aux décisions déjà prises et par rapport au sujet discuté. Il convient de rappeler ici que la condition «des objectifs clairs de concertation» a été jugée troisième en importance mais se retrouve au dixième rang quant à sa présence (Voir Tableau 12 en annexe 2). Bien identifier ses objectifs est essentiel pour mobiliser les gens et engager une action efficace. Des efforts doivent être consentis pour améliorer cet aspect et dissiper le flou. Les éléments associés à l'échec s'accompagnent souvent d'une animation déficiente où on tient peu compte des limites de temps et où on laisse parfois passer, sans les relever, des remarques fielleuses et des accusations. Fréquemment, les membres se retrouvent à discuter d'idéologies et à débattre de principes plutôt que d'orienter leurs échanges vers l'action. On observe un manque de respect et d'acceptation des différences. Un climat d'opposition et de tension stérile s'installe.

Si cette recette pour l'échec a pu être identifiée, aucune indication n'a été recueillie permettant de dire qu'elle se rencontre fréquemment. Au contraire, de façon générale, les données permettent de constater que les tables fonctionnent avec efficacité et apportent satisfaction aux membres et aux communautés qu'elles desservent. Des insatisfactions et tensions ont cependant été mentionnées et des progrès peuvent être réalisés. Les sources d'insatisfaction portent sur divers éléments mentionnés dans les lignes précédentes. L'explication la plus fréquemment rapportée est le manque de considération pour les missions, les limites des autres et les problèmes liés à la confidentialité. Quelques erreurs à éviter dans les façons de faire ont aussi été mentionnées par plusieurs. Ainsi, il importe de partager les tâches et responsabilités afin d'éviter que le fardeau ne repose que sur une ou deux personnes. Par ailleurs, il faut éviter de rechercher l'unanimité dans les prises de décisions. On ne peut s'attendre à ce que tout le monde soit d'accord sur tout. Une fois que les questions ont été débattues et que chacun s'est exprimé, il faut trancher et il est normal que certains ne soient pas en accord avec la décision finale. La dissidence ne doit pas être considérée comme signifiant un échec mais plutôt comme une simple manifestation de la vie démocratique.

4.10 LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE DE 1995

En se référant au Tableau 13 en annexe 2, on constate que les gens qui participent aux tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale identifient sans difficulté les principes à la base de la Politique et y adhèrent fortement. Un seul énoncé obtient une adhésion légèrement moins forte que les autres, soit : « L'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les sexes ». Par contre les propos recueillis dans la partie qualitative auprès des personnes rencontrées de même que les réponses obtenues dans la partie quantitative à la question portant sur les deux énoncés relatifs à l'origine de la violence montrent que la Politique elle-même est peu connue et n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie par les tables. En effet, il ressort que les participantes et participants identifient

correctement l'énoncé sur l'origine de la violence contenu dans la Politique dans seulement un peu plus de la moitié des cas (53,9 %). Les membres des tables régionales sont plus nombreux (62,1 %) que ceux des tables sous-régionales (49,2 %) à faire l'identification correcte.

Ce score faible sur un aspect important de la Politique illustre que plusieurs éléments de celle-ci sont assez mal connus au sein même des groupes principalement intéressés par la problématique de la violence conjugale soit les tables de concertation portant sur le sujet. Les propos de plusieurs individus rencontrés laissent entrevoir que les personnes travaillant dans les maisons d'hébergement, dans les programmes pour conjoints violents, dans les régies régionales seraient peut-être généralement celles qui connaîtraient davantage la Politique, y référerait fréquemment et contribueraient à la faire connaître aux autres membres de la table. Toutefois, pour l'ensemble des membres autour de la table la Politique ne constitue pas un outil de travail usuel.

Après son adoption officielle en décembre 1995, la Politique n'a pas fait l'objet d'initiatives pour l'expliquer et la faire connaître. Peu d'efforts ont été consacrés à rejoindre la base. À la suite de sa parution, peu de tables ont conséquemment procédé à une étude exhaustive du document. Il n'y a pas eu comme tel d'exercice de compréhension de la Politique. En effet, la majorité des tables rencontrées nous ont confirmé avoir réservé à leur ordre du jour très peu sinon aucun temps d'échange sur la politique. Il n'y a pas eu non plus de transfert de connaissance vers les nouveaux membres. En conséquence, lors de nos rencontres avec les neuf tables, nous avons observé que la majorité des nouveaux membres et plusieurs anciens semblaient ne pas connaître l'existence de la Politique. Les représentantes ou représentants des maisons d'hébergement, des organismes d'aide aux conjoints violents, d'un certain nombre de CLSC et de quelques autres organismes nous ont semblé connaître la politique et travailler avec celle-ci au quotidien.

Différents intervenants ont signalé aux chercheurs que la présente recherche avait permis de réactiver ou d'aviver la question de la Politique chez les membres de leur table. Il apparaît qu'un effort sérieux doit être consenti pour diffuser la Politique et la faire connaître et étudier par les premières personnes concernées par son implantation, soit les participantes et participants aux tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale.

4.11 LA COMPRÉHENSION DES CAUSES ET DES ORIGINES DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Nous avons demandé aux participantes et participants de nous dire lequel de deux énoncés illustrait le mieux leur compréhension des causes de la violence conjugale. L'une des deux définitions correspondait à celle de la Politique, l'autre non⁸. Les répondantes et répondants se divisent en deux groupes à peu près égaux. La représentation des causes et des origines de la violence conjugale ne fait donc pas l'objet d'une compréhension commune. Au contraire, il ressort que c'est précisément sur cette question que les opinions sont les plus divisées, les tenants des deux visions présentées se retrouvant dans des sous-groupes de taille

⁸ Voir Tableau 14 en annexe 2.

sensiblement égale. La question de la compréhension commune devient paradoxalement le facteur qui divise le plus les gens.

Les rencontres avec les tables ont permis de constater beaucoup de confusion autour des deux points de vue. Les interprétations sur le sens à donner à chacun des énoncés étaient nombreuses. Plusieurs suggéraient de fusionner des éléments des deux énoncés afin d'en faire un soi-disant plus complet.

Ceux et celles qui se sont prononcés en faveur d'un nouvel énoncé que nous avons appelé "C" expliquent plus ou moins leur position de la façon suivante: *«Le meilleur énoncé serait de mettre la première partie de l'énoncé "A", qui s'arrête après [le mot] femmes "La violence conjugale est la manifestation des rapports de force historiques", moi je suis incapable d'enlever ça, "inégaux, qui ont abouti à la domination des hommes" Je continue [par] c'est aussi multifactoriel et les facteurs sociaux... Je combinerais les deux...»* (T-6, intervenant CLSC)... *«Moi j'irais pour un énoncé "C" qui serait un mélange de "A" et "B". Je considère qu'ils y a des inégaux qui se retrouvent dans les deux énoncés. Je considère que l'alcool et la drogue ne sont pas des éléments déclencheurs...qu'il y a des facteurs individuels parce que tu peux être inégaux dans un couple sans nécessairement être violent. Puis sur le plan familial, si tu as vécu ça dans ta famille, ça peut se reproduire...»* (T-7, santé et services sociaux/organisme communautaire). *«Moi j'opterais pour l'option "C" [car] la violence conjugale est notamment la manifestation de rapports de force historiquement inégaux. J'indiquerais davantage que différents autres facteurs individuels et familiaux peuvent aussi être à l'origine des comportements violents plutôt que [de dire que] l'origine réelle du problème est souvent confondue avec les facteurs qui y sont associés...»* (T-3, substitut du procureur/justice).

Comme l'énoncé de la Politique réfère à une cause unique et que le second proposé pour discussion renvoie à des causes multiples, il est logiquement impossible d'amalgamer l'une et l'autre. Cette incongruité n'était pas relevée.

De façon générale les gens ne semblaient pas à l'aise d'entrer dans des débats autour des définitions. Plusieurs personnes ont mentionné que les gens de leur table ne s'étaient pas attardés à débattre des origines de la violence et n'avaient conséquemment pas tenté de savoir si tout le monde se ralliait autour d'une compréhension commune. À quelques endroits où on avait fait un mouvement dans ce sens, on semblait juger que d'amorcer un tel débat avait apporté peu de gains tout en contribuant à créer des tensions peu productives. L'opinion majoritaire était qu'on reconnaissait que les gens participant aux tables pouvaient avoir des visions différentes sur les origines et les causes de la violence conjugale mais que l'important était moins de les discuter que de s'entendre sur les moyens concrets à mettre en oeuvre dans le milieu pour mieux répondre aux besoins de la clientèle. Ceci étant, les représentantes des maisons d'hébergement avaient souvent une position définie et claire à ce propos. Parlant au nom de leur organisme et au nom de leur association ou regroupement, elles disaient souscrire pleinement à la définition de la Politique et s'y référer dans leur travail.

4.12 LES RELATIONS ENTRE LES TABLES RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES

On observe un clivage entre les paliers régional et sous-régional. Les tables de chaque niveau fonctionnent de manière indépendante et les rapports entre elles sont inexistantes ou presque. À quelques endroits une personne, habituellement la coordonnatrice régionale porteuse du dossier violence conjugale, siège sur des tables des deux niveaux. Cette simple participation assure au mieux une circulation minimale de l'information mais ne garantit aucunement la cohésion dans le travail des tables des deux niveaux. Hormis ces situations peu fréquentes, les tables ne sont pas reliées les unes aux autres et leurs membres ignorent complètement ou à peu près ce que les autres font.

«...C'est comme si tout le monde travaille de son bord mais il n'y a pas personne... Je dirais qu'on n'est pas rattaché à la Régie, qu'on n'est pas rattaché à la table régionale. S'il y avait un comité interministériel sur la violence faite aux femmes, qui serait en lien avec les comités régionaux puis les tables locales, bien là on ferait partie d'un réseau...On est comme un champignon dans un champ qui n'est rattaché à rien.»
(T-7, directeur sécurité publique).

Les tables sous-régionales ont tendance à se situer assez près du travail terrain et de la vie quotidienne par rapport à un territoire précis dans lequel chacun, règle générale, a un sentiment d'appartenance. Ceci amène un certain nombre de tables sous régionales à se préoccuper, entre autres dimensions, du travail clinique, du développement des compétences des intervenantes et intervenants dans ce domaine et de l'harmonisation de l'intervention auprès de la clientèle touchée par la problématique. Les tables régionales pour leur part ont tendance, à cause de leur vocation, à se préoccuper de dossiers plus larges et à prendre davantage en compte la dimension politique des questions. Un certain nombre d'activités sont communes aux deux niveaux, entre autres l'établissement de protocoles d'intervention. Les membres des deux paliers ont exprimé le souhait d'être mieux informés de ce qui se passait ailleurs en matière de violence conjugale et d'être mis au courant de ce que les autres tables de la région réalisaient. Enfin, tant au niveau régional que sous-régional, on semble maintenant davantage préoccupé de réaliser des activités de prévention.

4.13 Sommaire des différences entre les tables régionales et sous-régionales

Afin qu'il soit possible de visualiser en un coup d'oeil les principaux points sur lesquels les tables régionales et sous-régionales se différencient, nous avons regroupé au Tableau 11 toutes les données où un écart important est observé entre les deux paliers. Nous n'avons pas choisi ici spécifiquement les différences statistiquement significatives, mais plutôt toutes les variables où un écart de plusieurs points ressort. L'idée retenue est d'illustrer les contrastes.

En terme de composition, les tables régionales se différencient des tables sous-régionales par le fait qu'une plus grande proportion de leurs membres appartiennent à des organismes dont la violence conjugale est la mission principale et qu'ils sont proportionnellement plus nombreux à consacrer trois jours ou plus par semaine à cette problématique. En outre, ils sont plus nombreux en proportion à participer à d'autres tables de concertation et comprennent un nombre plus grand de cadres. Les tables sous-régionales incluent davantage de membres qui participent depuis longtemps et une plus grande proportion qui n'ont pas de mandat officiel de leur organisme.

Au niveau des structures et modes de fonctionnement de la table, le leadership officiel des tables régionales revient plus à la Régie régionale alors que pour les tables sous-régionales, ce sont les organismes communautaires qui, au premier titre, en assument la responsabilité. Dans l'ensemble, les tables régionales comprennent plus de membres et peuvent compter sur la participation d'une représentation plus étendue des divers secteurs. Selon les opinions exprimées par les répondantes et répondants, elles se réunissent moins souvent que les tables sous-régionales et sont proportionnellement plus nombreuses à disposer du soutien logistique nécessaire.

Les participantes et participants des tables régionales connaissent mieux l'énoncé sur les origines de la violence conjugale tiré de la Politique de même que les engagements de leur ministère eu égard à cette politique que leurs vis-à-vis sous-régionaux.

En ce qui a trait à l'insatisfaction, on observe qu'aux six items où une différence est notée, les répondantes et répondants des tables régionales se démarquent de leurs collègues des tables sous-régionales en affichant une proportion plus grande d'insatisfaits.

TABLEAU 11
SOMMAIRE DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES RÉPONSES
DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS DES TABLES RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES

	TABLES RÉGIONALES %	TABLES SOUS- RÉGIONALES %	POINTS DE DIFFÉRENCE ENTRE TABLES RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES
COMPOSITION DE LA TABLE			
La violence conjugale est la mission principale de l'organisme	31,1	21,5	< 9,6
Consacrent trois jours ou plus à la violence conjugale	48,5	32,6	< 15,9
Participent à d'autres tables	63,1	51,4	< 11,7
L'organisme participe à la table depuis 6 ans ou plus	26,2	33,7	> 7,5
Nombre de cadres	57,3	45,9	< 11,4
Participant(e)s non mandaté(e)s	9,7	17,1	> 7,4
STRUCTURE ET MODES DE FONCTIONNEMENT DE LA TABLE			
Présidence ou coordination assurée par Régie régionale	69,9	17,8	< 52,1
Présidence ou coordination assumée par organisme communautaire	15,6	38,5	> 22,9
Taille de la table est de 15 membres et plus	60,0	32,6	< 27,4
Participation à quatre secteurs ou réseaux	80,0	52,2	< 27,8
Présence des établissements du secteur justice	100,0	66,6	< 33,4
Présence du secteur éducation	70,0	50,0	< 20,0
Table se réunit 5 fois ou plus par an	55,4	76,8	> 21,4
Dispose du soutien logistique nécessaire	67,0	60,8	< 6,2
CIBLES ET PRIORITÉS DE LA TABLE			
Le mandat de la table est violence conjugale uniquement	50,0	37,0	< 13,0
Travail sur les priorités à établir en violence conjugale	60,2	46,4	< 13,8
Travail sur les orientations de la politique interministérielle	59,2	40,9	< 18,3
Travail sur la compréhension de la problématique	53,4	66,8	> 13,4
Désirent ajouter des représentants d'autres secteurs	34,0	45,9	> 11,9
POLITIQUE			
Connaissance correcte de l'énoncé sur les origines de la violence conjugale	62,1	49,2	< 12,9
Connaissance des engagements de leur ministère, réf. : la Politique	77,7	60,2	< 17,5
INSATISFACTION			
La table a peu ou pas du tout amélioré la concertation	29,1	18,3	< 10,8
La table fonctionne plutôt mal ou très mal	10,7	4,5	< 6,2
Faible ou très faible satisfaction de sa participation à la table	28,1	17,7	< 10,4
Très faible ou faible satisfaction par rapport au leadership	23,3	16,6	< 6,7
Ouverture d'esprit chez la moitié ou moins des participant(e)s seulement	28,1	16,0	< 12,1
Affinités avec la moitié ou moins des participant(e)s seulement	40,8	28,2	< 12,6

4.14 AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

De façon générale, les membres rapportent que leur participation à la table de concertation intersectorielle amène nettement plus de gains que de désavantages pour eux et leur organisme. En effet, le plateau de la balance penche sans contredit du côté des avantages. Les gens mentionnent que de prendre part à la table leur offre l'occasion de développer des rapports personnalisés avec les intervenantes et intervenants des autres organismes impliqués dans la problématique, de s'ouvrir aux réalités des autres types d'intervention et disciplines et leur donne l'occasion de mieux faire connaître leur organisme et le rôle qu'il joue.

Au niveau des retombées, le fait de travailler ensemble autour d'une même table permet d'atteindre plus d'efficacité dans l'action et assure une continuité dans le milieu eu égard à la problématique. Les tables facilitent aussi le développement d'une expertise et le transfert des connaissances en la matière. Au plan individuel et institutionnel, la table contribue à briser l'isolement et à développer les appuis. Progressivement, elle permet d'améliorer la qualité des services et de créer des conditions de fonctionnement optimal. L'ensemble des services fonctionne conséquemment de manière plus harmonieuse, avec moins de hiatus entre les organismes, moins de cassure et d'irritants, plus de support et d'idées créatrices favorables à une meilleure intervention.

Une des principales fonctions des tables est de servir de lieu de rapprochement et de discussion entre différents groupes. Ainsi, les corps policiers et les maisons d'hébergement peuvent se parler directement et expliquer leurs attentes réciproques. Il en est de même pour les maisons d'hébergement et les CLSC, les programmes pour conjoints violents et le système de justice, le milieu scolaire et la Régie régionale etc. Les uns et les autres trouvent par ailleurs avantage d'utiliser la table pour faire connaître leurs services et harmoniser ceux-ci avec ceux des autres partenaires pour à la fois mieux répondre à la demande et montrer leur contribution positive à la solution.

Les inconvénients identifiés ne sont pas très nombreux. Bien évidemment, les réunions fréquentes qui s'ajoutent à un horaire déjà chargé peuvent faire sentir qu'on est débordé. Si l'organisme a peu de moyens, les sacrifices qu'il doit consentir lui apparaissent élevés et il doit donner sans contrepartie financière. S'il y a longtemps qu'un individu participe, certaines discussions qui reviennent commencent à lui paraître répétitives sinon oiseuses. À l'occasion un membre pourra s'avérer intransigeant, ou blâmant. Toutefois, règle générale la satisfaction est élevée et les gens sont heureux des réalisations. Celles-ci ne sont cependant pas toujours aussi nombreuses qu'espérées.

Il importe de noter d'autre part que les tables connaissent des hauts et des bas au fil des années. Plusieurs des personnes rencontrées ont mentionné avoir dû s'allier avec d'autres pour donner les coups de barre qui s'imposaient lorsqu'on sentait qu'un mauvais climat s'installait, qu'on ne parvenait pas à marquer des points ou qu'on avait le sentiment de perdre son temps. Un problème récurrent et source de frustration est l'instabilité. Il y a un roulement somme toute relativement important dans le membership de plusieurs tables, de même que des absences; de plus les participantes et participants sont agacés de devoir souvent répéter pour mettre les gens à niveau et d'être appelés à s'ajuster constamment. Le souhait d'atteindre une plus grande stabilité est répandu. Rappelons aussi que beaucoup de membres des tables sont aux prises avec les

enjeux de la confidentialité et ne savent comment régler ce problème qui concerne tant leurs travaux à la table que leurs rapports avec les autres dans leur pratique quotidienne.

Les coordonnatrices qui dans chacune des régions régionales sont responsables du dossier violence conjugale sont les personnes à qui, de façon générale, incombe la tâche de la coordination de l'organisation des services et de la concertation avec les partenaires en cette matière dans leur région sociosanitaire. Les contacts et échanges que nous avons eus avec elles dans la réalisation du projet nous ont permis de constater que ces personnes clés pour l'application de la Politique ne disposent pas toujours des conditions nécessaires pour s'acquitter de leur mandat avec succès. Certaines nous semblent aux prises avec des mandats nombreux et difficiles à concilier et se retrouvent souvent coincées entre la priorité à accorder au dossier violence conjugale dans l'application de la Politique et d'autres priorités de nature différente que leur région régionale leur demande de mettre de l'avant. La plupart des coordonnatrices nous ont par ailleurs mentionné assumer la responsabilité de plusieurs dossiers différents en plus de celui spécifique à la violence conjugale. Plusieurs nous ont confié être à bout de souffle et ne pas parvenir à concilier l'ensemble de leurs tâches et responsabilités à leur satisfaction. La surcharge se traduit par différents symptômes: absences, congés de maladie, roulement de personnel, poste vacant. Il s'ensuit qu'à cause de ces conditions difficiles d'exercice, la disponibilité attendue chez ces premières responsables de l'application de la Politique dans les régions n'est pas toujours assurée de façon pleine et entière malgré toute la bonne volonté et l'implication dont elles témoignent.

4.15 QUESTIONS MONÉTAIRES

Nous avons pu observer que lorsque les tables disposaient d'un budget pour la réalisation de projets cela semblait favoriser la dynamique entre les membres et faciliter la mise en place d'actions concrètes productives dans le milieu. En effet, il nous est apparu que là où les tables bénéficiaient d'un certain financement, l'impact était plus grand et les retombées plus nombreuses. L'octroi de montants, même limités, permet aux participants de travailler ensemble en tant que membres d'une table et d'orienter leurs actions selon les priorités déterminées collectivement.

En second lieu, plusieurs organismes communautaires nous ont fait état des contraintes importantes qu'ils devaient s'imposer pour continuer à prendre part aux tables de concertation. En effet, si l'on tient compte à la fois de la petite taille de ces organismes, de leur personnel réduit, du nombre de tables où ils sont appelés à siéger, de la nécessité de maintenir les services aux usagers, du mode de financement de ces services, on conviendra que leur situation est précaire et que leur participation devrait faire l'objet d'une compensation financière. L'objet en question est beaucoup plus large que les tables de concertation en matière de violence conjugale et touche la participation de tous les organismes communautaires à des activités autres que celles prévues à l'intérieur de leurs murs. Différents groupes de travail mixtes, organismes communautaires/gouvernement se penchent sur cette question depuis un certain temps. Au terme de cette recherche, il nous apparaît important qu'un dénouement satisfaisant soit apporté et que les organismes communautaires puissent bénéficier d'une juste compensation pour le temps consacré à siéger aux différentes tables de concertation.

CONCLUSION

Au Québec, la volonté de se concerter constitue un exercice conscient de démocratie. On observe au sein des régions et sous-régions l'expression d'une volonté de travailler ensemble afin de contrer la violence conjugale. Deux grands événements politiques sont à la base du développement des tables et de leur dissémination à travers le Québec soit la *Politique en matière de violence conjugale* (1986) et la *Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale* (1995). Le premier a éveillé un grand intérêt et fait ressortir l'importance d'une approche concertée en la matière alors que le second a donné une nouvelle impulsion au mouvement en demandant de répandre dans toutes les régions la réalité de la concertation. Cette volonté de se concerter se traduit aujourd'hui par l'entremise de 56 tables (10 régionales et 46 sous-régionales) de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale impliquant près de 800 personnes dont 600 siègent au niveau sous-régional et 200 au niveau régional. On observe cependant un clivage entre les paliers régional et sous-régional. Les tables de chaque niveau fonctionnent de manière indépendante et les rapports entre elles sont inexistantes ou presque.

Le phénomène de la concertation, bien que répandu, se caractérise aussi par son hétérogénéité. En effet, si près de 40 % des tables ont comme mandat la violence conjugale uniquement, 60 % ont des préoccupations plus larges et diversifiées (violence en général, violence familiale, violence conjugale et agressions sexuelles, violence faite aux femmes...). Dans la mesure où le thème de travail s'élargit, la possibilité s'accroît que la violence conjugale occupe une place de plus en plus mineure dans les préoccupations. La diversité s'observe aussi par rapport au manque d'uniformité dans le mandat entre les tables d'une même région et par des pratiques de concertation inégalement développées.

Le fait qu'on retrouve au sein de la majorité des tables des personnes provenant des secteurs public et communautaire, des membres d'organismes orientés vers les victimes et d'autres travaillant auprès des agresseurs entraîne généralement beaucoup plus de retombées positives que négatives. Par contre la question du partage des fonds suscite davantage de controverse. À cet égard, il a par ailleurs été souligné que les questions d'allocation budgétaire peuvent prendre un sens bien différent selon la nature et la taille de l'organisme auquel on appartient.

Au plan des idéologies, on observe fréquemment des points de vue différents entre les groupes. La différence plus fréquemment mentionnée est celle qui oppose les intervenantes des maisons d'hébergement à celles des CLSC. En général, les premières adhèrent à une vision féministe pour expliquer le problème de la violence conjugale et guider leurs actions. En CLSC, par contre, un grand nombre d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux ont adopté un modèle systémique comme base de leur pratique auprès des familles. Sur un autre plan, la recherche a permis de mettre en évidence le fait que plusieurs membres appartiennent à des cultures organisationnelles très différentes et que conséquemment les tables sont des lieux où les visions différenciées, les intérêts, les missions des uns et des autres doivent être respectés si on veut atteindre l'objectif visé. Pour ce faire chacun des membres se doit de se faire connaître et a besoin d'être compris dans une large mesure pour pouvoir mieux travailler avec les autres.

Les questions entourant la confidentialité constituent pour une part un problème difficile confrontant plusieurs tables. L'obligation à la confidentialité comme telle pose une limite aux échanges et conséquemment au travail que la table peut accomplir. Si tous conviennent qu'il doit y avoir une limite au partage d'informations où se situe donc celle-ci ? Les règles sont plutôt confuses et manquent

d'homogénéité et de clarté. Plusieurs éléments ont été relevés quant à la façon de faire la plus efficace. Toutefois l'idée qui se dégage avec le plus de netteté est que le plus important consiste à vouloir travailler ensemble à changer des choses précises. Ce qui compte, c'est de faire des petits gains, de remporter des succès et ainsi développer la confiance et la solidarité entre les participantes et les participants. On vante souvent la théorie des petits pas au détriment de celles des grands débats. À cela s'ajoute une animation de qualité, celle-ci permet de maintenir une juste répartition du temps, facilite des interventions d'une plus grande productivité et favorise l'instauration d'un climat sain. Par ailleurs, il a été observé que lorsque les tables disposaient d'un budget pour la réalisation de projets cela favorisait la dynamique entre les membres et facilitait la mise en place d'actions concrètes productives dans le milieu. L'octroi de montants, même limités, permet entre autres aux participantes et aux participants de travailler ensemble en tant que membres d'une table et d'orienter leurs actions selon les priorités déterminées collectivement.

En général, la Politique comme telle et les énoncés qu'elle contient sur les causes et origines de la violence conjugale sont peu ou mal connues et n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie par les tables. D'ailleurs, la majorité des tables rencontrées nous ont confirmé avoir réservé à leur ordre du jour très peu sinon aucun temps d'échange sur la Politique. Pour l'ensemble des membres autour de la table, la Politique ne constitue pas un outil de travail usuel. Toutefois, parmi les individus rencontrés il semble que les personnes travaillant dans les maisons d'hébergement, dans les programmes pour conjoints violents, dans les régies régionales seraient généralement celles qui connaîtraient davantage la Politique, y référerait fréquemment et contribueraient à la faire connaître aux autres membres de la table.

La question des causes et des origines de la violence conjugale ne fait pas l'objet d'une compréhension commune. En fait, il s'agit du facteur qui divise le plus les gens. Plusieurs des personnes interviewées ont proposé un nouvel énoncé où la violence conjugale prendrait sa source dans plusieurs facteurs à la fois : rapports de force historiques inégaux, facteurs individuels divers tels que l'alcool, la toxicomanie et autres origines d'ordre familial. Mais ce nouvel énoncé est incongru puisque la Politique réfère à une cause unique et que les facteurs eux renvoient à des causes multiples. Il semble logiquement impossible d'amalgamer l'une et l'autre définitions proposées. Enfin différents intervenants ont signalé aux chercheurs que la présente étude avait permis de réactiver ou d'aviver la question de la Politique chez les membres de leur table. Ne faudrait-il pas alors assurer la réalisation de ses objectifs afin de poursuivre cette volonté de «*Prévenir. Dépister. Contrer. La violence conjugale*» au Québec ? Pourquoi en effet ne pas compléter la diffusion de la Politique par une promotion dans les régions du Québec ? N'y aurait-il pas lieu de préserver les acquis relativement à l'intervention intersectorielle en matière de violence conjugale tout en épaulant les régions les moins bien nanties, en donnant un mandat clair aux coordonnatrices régionales d'informer les intervenantes et intervenants des divers réseaux impliqués des priorités à privilégier et en mettant à leur disposition les conditions d'exercices leur permettant de s'acquitter avec succès des objectifs ? Pour que les noyaux de concertation puissent jouir d'une implication efficace n'y aurait-il pas lieu de mieux les outiller quant aux obligations reliées à la confidentialité et aussi faciliter la circulation de l'information au sein même d'une région entre les niveaux régional et sous-régional, entre les régions et les ministères signataires de la politique relativement aux réalisations, modes d'intervention, résultats des recherches dans le domaine ? Si une telle volonté existe ne faudrait-il pas se questionner sur nos façons de faire pour mieux aider les principaux individus touchés par la violence conjugale soit les victimes, les enfants témoins et les agresseurs ?

BIBLIOGRAPHIE

- Bellavance, J. 1985. *Les politiques gouvernementales : élaboration, gestion, évaluation*, Agence d'Arc, ENAP.
- Booth, T. 1981. « Collaboration between the health and social services. Part I A case study in joint care planning », *Policy and Politics*, p. 2349.
- Clarkson, M. 1996. « La violence », dans *Derrière les apparences, santé et conditions de vie des femmes*, L. Guyon, C. Robitaille, M. Clarkson et C. Lavallée (édit.), Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, p. 149-170.
- Clément, M., Ouellet, F. Coulombe, L., Côté, C. et Bélanger, L. 1995. « Le partenariat de recherche : éléments de définition et ancrage dans quelques études de cas », *Service social*, vol. 44, no 2, 147164.
- Contrandriopoulos, A.-P., Champagne, F., Potvin, L., Denis, J.-L. et Boyle, P. (1990). *Savoir préparer une recherche, la définir, la structurer, la financer*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- Dunnigan, L. et Antil, T. 1997. *Portrait des mécanismes de concertation en violence conjugale*, Ministère de la Santé et des Services sociaux pour le Groupe de travail pour l'évaluation de la politique d'intervention en matière de violence conjugale, 37 p.
- Ellis, D., Reid, G. et Barnsley, J. 1990. *Maintenir le cap. Guide d'évaluation pour les groupes communautaires*, Vancouver, The Women's Reserch Centre.
- Evan, M.-W. 1971. « The organization-set: toward a theory of interorganizational relations », dans *Organizational design and research*, James D. Thompson et H. Victor (édit.), Pittsburg, University of Pittsburg Press, 211 p.
- Fortin, J.P. et coll. 1994. *L'action intersectorielle en santé*, rapport final, Université Laval et Équipe de recherche en organisation et évaluation des services de santé, Direction générale de la santé publique de Québec, 172 p.
- Gouvernement du Québec. 1988. *Rapport de la commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*, Québec, Les Publications du Québec.
- Gouvernement du Québec. 1991. *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, 1991 : art. 2 : 2, Québec.
- Gouvernement du Québec. 1992a. *La politique de la santé et du bien-être*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.
- Gouvernement du Québec. 1992b. *Interventions auprès des conjoints violents - Orientations*. Santé et Services sociaux, Québec.
- Gouvernement du Québec. 1995a. *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Politique d'intervention en matière de violence conjugale, ministères de la Santé et des Services sociaux, de la Justice, de la Sécurité publique, de l'Éducation et secrétariats à la Condition féminine et à la Famille, Québec.
- Gouvernement du Québec. 1995b. *Les agressions sexuelle : STOP. Rapport du groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel*, Québec, ministères de la Santé et des Services sociaux, de la Justice, de la Sécurité publique, de l'Éducation et Secrétariat à la condition féminine.
- Gouvernement du Québec. 1995c. « Politique d'intervention en matière de violence conjugale », *Engagements des ministères et de leurs réseaux*, Québec, 26 p.
- Greaves, L., Hankivsky, O. et Kingston-Riechers, J. A. 1995. *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women*, London, Ontario, Centre for Research on Violence Against Women and Children.
- Harnois, G. et coll. 1987. *Pour un partenariat élargi*, projet de politique de santé mentale pour le Québec, Comité de la politique de santé mentale, p. 50.
- Kast, E. et Rosenzweig, J. E. 1989. *Contingency Views of Organization and Management*, Chicago, Science Research Associates.
- Lamoureux, J. 1994. *Le partenariat à l'épreuve*, Montréal, St-Martin, 235 p.
- Lebeau, A., Sirois, G. et Viens, C. 1996. *Protocole de recherche. Bilan évaluatif de l'intervention intersectorielle en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies*, RRSSS de la Montérégie, 25 p.
- Lebeau, A., Vermette, G. et Viens, C. 1997. *Bilan de l'action intersectorielle et de ses pratiques en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies au Québec*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la planification et de l'évaluation.
- Levine, S. et White, P.E. 1961. « Exchange as a Conceptual Framework for the Study of Interorganizational Relationships », *Administrative Science Quarterly*, vol. 5, no 4.
- Ministère de la santé et des Services sociaux. 1987. *Une politique d'aide aux femmes violentées*. Édition révisée, Québec.
- Ministère de la santé et des services sociaux. 1990. *Orientations ministérielles à l'égard de l'usage et de l'abus des psychotropes*, MSSS, Québec, p. 15.

- Ministère de la Sécurité publique. 1998. *Violence conjugale. Statistiques 1997*, Direction générale de la sécurité et de la prévention, Gouvernement du Québec.
- Ministère des Affaires sociales. 1985. *Une politique d'aide aux femmes violentées*, Québec.
- Ministères de la Justice et du Solliciteur général. 1986. *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Gouvernement du Québec.
- Morgan, G. 1989. *Images de l'organisation*, Québec, Presses de l'Université Laval et Éditions Eska, 556 p.
- Organisation mondiale de la santé. 1984. *Promotion de la santé, une base de discussion sur le concept et les principes*, Copenhague, OMS-Euro. 8 p.
- Orgogozo, I. 1988. *Les paradoxes de la communication. À l'écoute des différences*, Paris, Les Éditions d'organisation, 129 p.
- Orgogozo, I. 1991. *Les paradoxes du management des châteaux forts aux cloisons mobiles*, Paris, Les Éditions d'organisation, 164 p.
- Ouellet, F., Paiement, M. et Tremblay, P. H. 1995. *Guide d'intervention. L'action intersectorielle, un jeu d'équipe*, Direction de la santé publique de Montréal-Centre, CECOM de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, 73p.
- Panet-Raymond, J. et Bourque, D. 1991. *Partenariat ou Pater-nariat ? La collaboration entre établissements publics et organismes communautaires œuvrant auprès des personnes âgées à domicile*, Montréal, Groupe de recherche en développement communautaire, Université de Montréal.
- Penderson, A. et coll. 1988. *Coordination des politiques publiques favorisant la santé*, Ottawa, Santé et Bien-être social Canada, Direction de la promotion de la santé.
- Prud'homme, D. 1994. « Impact des maisons d'hébergement sur les femmes violentées et leurs enfants », dans Rinfret-Raynor, M. et Cantin S. (dir.) *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Boucherville, Gaëtan Morin, p. 341-361.
- Rinfret-Raynor, M., Ouellet, F., Cantin, S. et Clément, M. 1996. « Unis pour le meilleur, mais surtout pour le pire : la violence conjugale », *Interface*, vol. 17, no 5, p. 29-37.
- Riou, D. A., Chamberland, C. et Rinfret-Raynor, M. 1996. « Conduites à caractère violent à l'endroit des conjointes », dans *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches*, C. Lavallée, M. Clarkson, L. Chénard, monographie no 2, Enquête sociale et de santé 1992-1993, p. 77-134.
- Roberts, J. 1988. « Mechanisms for intersectoral cooperation », dans *Making partners: intersectoral action for health: proceedings and outcome of a joint working group on intersectoral action for health, Utrecht, The Netherlands, 30 November-2 December 1988*, sous la dir. de A.R. Taket, Utrecht, Pay-Bas, 113 p.
- Rodgers, K. 1994. « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe », *Juristat*, vol. 14, no 9, p. 1-21.
- Rondeau, G. 1989. *Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents. Rapport sur seize organismes existants au Québec*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.
- Rondeau, G., Sirois G., Jacques N. et Cantin, S. 1999. *La concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec : Portrait des mécanismes en place et points de vue des participantes et des participants*, Ministère de la santé et des services sociaux, 181p. et annexes
- Saan, H. 1988. « A checklist to assist in the planning of intersectoral action », dans *Making partners: intersectoral action for health: proceedings and outcome of a joint working group on intersectoral action for health, Utrecht, The Netherlands, 30 November-2 December 1988*, sous la dir. de A.R. Taket, Utrecht, Pay-Bas, 113 p.
- Schneider, R. 1987. *Gestion par concertation*, Agence d'Arc, 129 p.
- SOS Violence conjugale. 1997. *Rapport annuel 1996-1997*, Montréal.
- Springett, J. 1989. *Intersectorial collaboration and the Liverpool Healthy City Project*, mémoire de maîtrise en études sur les services de santé, Liverpool, Nuffield Institute for Health Service Studies, University of Leeds, 134 p.
- Van Londen, J. 1988. « Opening address to the meeting », dans *Making partners: intersectoral action for health: proceedings and outcome of a joint working group on intersectoral action for health, Utrecht, The Netherlands, 30 November-2 December 1988*, sous la dir. de A.R. Taket, Utrecht, Pay-Bas, 113 p.
- Veilleux, S. 1990. *La concertation intersectorielle. Un exemple, Kino-Québec*, essai de maîtrise en santé communautaire, Québec, Université Laval, 107 p.
- Yin, R.K. 1984. *Case Study Research: Design and Methods*, Beverly Hills, Sage Publications.
- Zúñiga, R. 1994. *Planifier et évaluer l'action sociale*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

ANNEXE 1

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE DANS CHACUNE DES RÉGIONS SOCIOSANITAIRES

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DU BAS-ST-LAURENT (01), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	On compte une table régionale soit la table régionale intersectorielle en matière de violence conjugale dans la région du Bas-St-Laurent. Et, dans cinq des huit MRC de cette région, on y trouve une table locale. Le tout fut initié graduellement depuis 1985. La politique de 1995 et le Rapport du Coroner Bérubé ont permis d'aller chercher d'autres collaborations au niveau régional et ont aidé au développement au niveau local.
STRUCTURE RÉGIONALE 1 table régionale N = 17	Il y a une table de concertation régionale en matière de violence conjugale dans la région du Bas-St-Laurent depuis 1989. Elle est coordonnée par la DSP de la RRSSS. Mais la présidence est partagée entre cette organisation et le substitut du procureur général. Elle fut initiée en 1985 suite à la publication de la politique d'aide aux femmes violentées (MSSS et Justice). La table régionale est décisionnelle. Au cours de la prochaine année, se joindront à la table, les Services correctionnels canadiens. Le mandat est d'arrimer les services en matière de violence conjugale pour assurer la protection des personnes. Il se définit annuellement. Au cours de la dernière année, le mandat a été axé sur le suivi du rapport du Coroner Bérubé et de la politique de 1995. Le 20 mai 1997, il y a eu un événement régional visant la concertation et le rapport du Coroner Bérubé a alimenté cette rencontre. Les clientèles visées sont les femmes, les enfants et les conjoints violents.
STRUCTURE LOCALE 5 tables MRC N = 67	On compte 5 tables locales intersectorielles sur une possibilité de 8 (une par MRC). Les tables locales sont composées d'intervenants ou de cliniciens. Il y a souvent plus de représentations au niveau local, par exemple des ressources en santé mentale, alphabétisation, clergé... Les tables locales traitent de l'ensemble de la problématique mais le noyau rassembleur est le protocole sociojudiciaire en matière de violence conjugale. La régionalisation a été le déclencheur avec une vision par MRC. La RRSSS a demandé en 1994 des plans locaux (PAL) et des tables locales; ainsi sont nées les tables locales en matière de violence faite aux femmes.
TABLES LOCALES	<i>Violence faite aux femmes seulement</i> ➤ PAL violence faite aux femmes de la MRC Rimouski-Neigette (Réf. Maison d'aide et d'hébergement La Débrouille) N=11 <i>Violence conjugale et famille</i> ➤ Table de concertation contre la violence conjugale et familiale du Témiscouata (Réf. Maison d'aide et d'hébergement Urgence-femmes) N=15 ➤ Comité de concertation en violence conjugale et familiale dans la MRC de Rivière-du-Loup (Réf. CLSC Rivières et marées) N=14 ➤ Table de concertation en violence conjugale de la MRC des Basques (Réf. Centre de femmes Catherine-Leblond) N=19 ➤ Comité spécifique en violence conjugale issu du Plan d'action local concerté enfance, famille et jeunesse dans la MRC de la Vallée (Réf. CLSC de la Vallée) N=8
PROTOCOLE	Il y a quatre ans, début de l'implantation de protocoles sociojudiciaires en matière de violence conjugale initiés par la Direction de la santé publique.
POLITIQUE 1995	Suite à la diffusion de la politique en matière de violence conjugale de 1995, il y a eu un événement régional pour conscientiser les organisations concernées par la politique. Il y a eu une centaine de participants. En plus du rapport du coroner Bérubé, la politique a donné un appui à l'action entreprise dans la région du Bas-St-Laurent.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DU SAGUENAY_LAC-ST-JEAN (02), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	En janvier 1987, à la demande du substitut en chef du procureur général de la région, le CRSSS (aujourd'hui la RRSSS) a accepté de collaborer à l'organisation et à l'animation de rencontres de concertation entre divers partenaires de la région. Les partenaires concernés par la violence conjugale sont des organisations des réseaux de la justice, sécurité publique, santé et services sociaux. Suite à des échanges, il a été démontré l'importance de mettre sur pied des tables de concertation par territoire CLSC. Entre 1987 et 1992, sont nées six tables de concertation locales. Certaines ont été dissoutes au cours de ces dernières années mais elles sont réapparues. D'ailleurs, l'une de ces tables a été inactive pendant un certain temps et elle a été réactivée il y a un an.
STRUCTURE RÉGIONALE	Il y a la Table régionale des maisons d'hébergement qui cherche à exercer une vigilance face aux services en violence et aux médias, prendre une position commune face aux politiques, trouver les moyens pour contrer la violence et travailler en concertation les dossiers. Cette table regroupe uniquement des représentantes de maisons d'hébergement de la région. Dans un tout autre ordre d'idée que la violence conjugale, il y a le forum régional sur les abus sexuels chez les enfants dans la région du Saguenay_Lac-St-Jean.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE 6 tables N = 80	On compte six tables intersectorielles locales en matière de violence conjugale actives dans cette région. Et, une d'elle a été inactive entre 1991 et 1996, parce que les participants semblaient «épuisés de porter le flambeau dans leur milieu respectif». Elle a été réactivée en 1997 avec un projet PSBE.
TABLES SOUS- RÉGIONALES	<i>Violence en général - intersectoriel</i> ➤ Table adultes violence sur le territoire du CLSC du Fjord (Réf : Centre amical de La Baie) N=8 <i>olence conjugale seulement - intersectoriel</i> ➤ Table de concertation en violence conjugale du territoire du CH-CHSLD-CLSC Maria Chapdelaine (Réf : Maison Halte Secours) N=10 ➤ Table de concertation locale du territoire du secteur du Domaine-du-Roy (Réf : CLSC des Pré-Bleus) N=15 <i>olence faite aux femmes - intersectoriel</i> ➤ Table de concertation locale en matière de violence faite aux femmes et aux filles de Chicoutimi (Réf : CLSC du Grand Chicoutimi) N=19 ➤ Table de concertation sur la violence faite aux femmes sur le territoire du CLSC de la Jonquière (Réf : Maison La Chambrée) N=14 <i>olence familiale - intersectoriel</i> ➤ Table de concertation locale sur la violence familiale dans le secteur Lac-Saint-Jean-Est (Réf : CLSC Norois) N=14
PROTOCOLE	Il y a une entente de principe dans le secteur de Maria Chapdelaine.
POLITIQUE 1995	C'est la politique de 1987 qui semble avoir été le déclencheur des actions en matière de violence conjugale. Toutefois, la politique de 1995 a permis de réactiver la mobilisation des partenaires.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DE QUÉBEC (03), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	Dans la région de Québec, il y a le Comité aviseur sur la violence faite aux femmes en milieu familial dans la région de Québec depuis 1994 et quatre tables de concertation intersectorielles sous-régionales issues des milieux.
STRUCTURE RÉGIONALE 1 table régionale N=11	En 1994, c'est la formation d'un comité intersectoriel ad hoc afin d'actualiser le plan d'action spécifique à la problématique de la violence faite aux femmes en milieu familial. Ce comité est un comité aviseur ad hoc au conseil d'administration de la RRSSS.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE 4 tables N = 64	On compte quatre tables intersectorielles sous-régionales qui sont des initiatives des milieux. Deux tables ont émergé avant 1990 et les deux autres ont pris forme en 1997. Les tables sous-régionales sont toutes représentées au comité régional aviseur sauf la table de la Jacques-Cartier où le lien est en développement.
TABLES SOUS- RÉGIONALES	<i>Violence conjugale seulement</i> ➤ Table de concertation carrefour violence conjugale-Québec Métro (Réf : Maison des femmes de Québec) N=16 ➤ Table de concertation en violence conjugale de Charlevoix (Réf : Maison la Montée, Pointe-au-Pic) N=22 <i>Violence conjugale et familiale</i> ➤ Table de concertation en prévention de la violence familiale dans la région de la Jacques-Cartier N=12 ➤ Table de concertation en violence conjugale et familiale de Porneuf (Réf : Mirepi, Maison d'hébergement Saint-Raymond) N=14
PROTOCOLE	Il y a des protocoles d'intervention en élaboration ou mis en œuvre entre divers organismes dans les secteurs de Québec Métro, Charlevoix, Jacques-Cartier et Charlesbourg mais ce ne sont pas tous les secteurs qui ont de telles ententes parce que ce sont des initiatives locales.
POLITIQUE 1995	L'élément déclencheur fut davantage la démarche régionale pour le choix des priorités de santé et de bien-être sauf dans le secteur de Porneuf où la Politique de 1995 a favorisé l'émergence de cette table. Aussi, depuis 1995, le comité et les tables cherchent à intégrer la politique au plan d'action.

**PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION
DANS LA RÉGION DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC (04),
AU PRINTEMPS 1998**

VUE D'ENSEMBLE	La concertation est présente sur la rive sud et la rive nord du fleuve. Ainsi, on observe deux façons de se regrouper pour se concerter avec les partenaires des divers réseaux.
STRUCTURE RÉGIONALE	La concertation dans cette région converge vers chacune des deux rives du fleuves. C'est pourquoi on y dénombre que des tables sous-régionales.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE 2 tables N = 15	Du côté nord du fleuve, sur le territoire du CLSC du Rivage, on recense une table de concertation multisectorielle qui se penche sur les clientèles enfants, jeunesse, adultes et aînés. Cette table est composée de politiciens fédéral, provincial, municipaux et de décideurs des réseaux de l'éducation, du communautaire, CLSC et centres hospitaliers. Cette table délègue à des sous-comités clientèles un représentant par organisation, revoit les priorités d'action des sous-comités, réévalue leur fonctionnement ... Ainsi les sous-comités sont multisectoriels comme celui qui se penche sur la clientèle adulte. C'est via ce comité que la violence conjugale semble touchée. Du côté sud du fleuve, on est en présence d'une table de concertation contre la violence à laquelle s'impliquent le communautaire et le corps de police municipal. Cette table a été fondée en 1994 et elle s'intéresse à la violence conjugale et familiale.
TABLES SOUS- RÉGIONALES	<i>Enfance, jeunesse, adulte et personne âgée</i> ► Table de concertation multisectorielle du territoire du CLSC du Rivage et ses sous-comités dont le Sous-comité adulte du territoire du CLSC du Rivage qui traite de la violence conjugale N=8 <i>Violence conjugale et familiale</i> ► Table de concertation contre la violence sur le territoire de Victoriaville, Plessisville, Daveluyville et les environs N=7
PROTOCOLE	À préciser s'il y a des protocoles de collaboration sur le territoire et leur nature, s'il y a lieu.
POLITIQUE 1995	À préciser l'impact de la politique sur les tables ou dans la région.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DE L'ESTRIE (05), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	En Estrie, on y observe une concertation intersectorielle au niveau régional (1 comité) et au niveau MRC (7 tables MRC) en matière de violence conjugale et de violence sexuelle. Le lien entre ces instances se fait via la coordonnatrice de la RRSSS, le substitut du procureur et les sept responsables des tables MRC. De plus au sein du réseau de la santé et des services sociaux, il y a un comité aviseur qui vise à définir un modèle d'organisation des services en matière de violence conjugale et de violence sexuelle vécues par les femmes.
STRUCTURE RÉGIONALE 1 table régionale N = 35	Le Comité régional de coordination intersectorielle en matière de violence sexuelle et de violence conjugale vécues par les femmes a été initié en septembre 1996 suite à la diffusion de la politique de 1995 et du «Rapport Les agressions sexuelles : STOP». La RRSSS en assume le leadership. Chacun des réseaux signataires de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995) sont représentés au sein de ce comité. Les clientèles ciblées par ce comité sont les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, les femmes victimes d'agressions sexuelles ainsi que les hommes agresseurs. De plus, la RRSSS a mis en place le Comité aviseur au modèle d'organisation de services en matière de violence sexuelle et de violence conjugale vécues par les femmes pour le réseau de la santé et des services sociaux en Estrie. La RRSSS avec l'aide de ce comité aviseur adoptera un plan pour son réseau qui sera présenté aux partenaires des autres réseaux. D'ailleurs chaque réseau adoptera un plan de service pour son propre réseau.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE 7 tables MRC N = 91	Il y a sept tables MRC en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles. Ces tables sont nées pour la plupart en 1989 et les deux dernières ont pris leur envol en 1994. Il existe un lien entre les tables MRC et le niveau régional ; il s'actualise d'une part, par la participation des sept responsables des tables MRC qui assistent aux rencontres de la table régionale et d'autre part, par des rencontres régulières entre la coordonnatrice de la RRSSS, le substitut du procureur et les sept responsables des tables MRC. Enfin la coordonnatrice de la RRSSS et le substitut du procureur participent sporadiquement aux rencontres des tables MRC lorsqu'il y a demande d'information ou d'aide spécifique.
TABLES SOUS- RÉGIONALES	<i>Violence conjugale seulement</i> ➤ Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC d'Asbestos (Réf : CLSC La Chaumière) N=8 ➤ Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC du Val-St-François (Réf : Centre des femmes du Val-St-François) N=14 <i>Violence conjugale et agressions sexuelles - intersectoriel</i> ➤ Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC de Coaticook (Réf : Centre d'action bénévole de Coaticook) N=15 ➤ Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC du Granit (Réf : La Bouée régionale de Lac-Mégantic (Maison d'hébergement pour femmes et enfants)) N=12 ➤ Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC Memphrémagog (Réf : CLSC Alfred-DesRochers) N=13 ➤ Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC du Haut-St-François (Réf : Maison d'hébergement La Méridienne) N=12 ➤ Comité d'action contre la violence faite aux femmes de la MRC de Sherbrooke (Réf : RRSSS de l'Estrie) N=17
PROTOCOLE	Dans chaque MRC, il y a un protocole d'entente relativement au cheminement de la clientèle et au champ d'intervention des organisations. Les protocoles sont signés par divers partenaires de divers réseaux.
POLITIQUE 1995	La politique (1995) a été un déclencheur pour officialiser une concertation au niveau régional alors qu'auparavant l'énergie n'était investie qu'au niveau local. Aussi, la politique a facilité la représentation officielle et la présence des différents réseaux signataires de la politique gouvernementale de 1995.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL-CENTRE (06), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	Dans la région de Montréal-Centre, on est en présence d'une table régionale initiée par la SPCUM (réseau de la sécurité publique) et d'une table locale active depuis 1986. Cette dernière n'a pas de lien avec la table régionale mais il est prévu qu'un membre de cette table-ci siège à la table régionale. Aussi dans la région de Montréal-Centre, il y a plusieurs projets qui sont réalisés en concertation par l'implication de plusieurs réseaux. Au cours de la présente année, la Table de concertation sur les conflits intra-familiaux de Ville St-Laurent s'est dissoute après avoir été créée en 1990.
STRUCTURE RÉGIONALE 1 table régionale N = 32	La table intersectorielle régionale, Table de concertation en matière de violence conjugale du territoire de la Communauté urbaine de Montréal, existe depuis 1986. Elle a été initiée par le SPCUM suite à la diffusion de la politique en matière de violence conjugale (1987). Dans le cadre des orientations de la RRSSS, la table régionale a un budget annuel de 90 000 \$ pour réaliser des projets sur la prévention de la récidive. D'ailleurs, la table est en cours d'élaboration de son plan d'orientation de la récidive. La coordination est assurée par les membres du comité de coordination. Ce comité est composé de ressources qui représentent les réseaux de la santé et des services sociaux, organismes communautaires (maison d'hébergement, service aux conjoints violents et communauté culturelle), sécurité publique, justice et éducation (aucun représentant pour le moment de ce réseau).
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE 1 table N = 22	Seule la table intersectorielle du nord de Montréal est toujours active, c'est la Table de concertation en matière de violence conjugale, secteur nord de Montréal. Elle couvre quatre territoires de CLSC. Elle cherche à développer une vision globale de la problématique et de l'intervention, analyser la situation et formuler des recommandations.
TABLES LOCALES	<i>Violence conjugale seulement</i> ➤ Table de concertation en matière de violence conjugale, secteur nord de Montréal (Réf: Centre femmes) N=22 <i>Devenue inactive</i> ➤ Table de concertation sur les conflits intra-familiaux de Ville St-Laurent (Réf: Ville de St-Laurent)
PROTOCOLE	Il y a des protocoles entre certains réseaux, par exemple : police avec SOS Violence conjugale ; Justice et CLSC ; Maison d'hébergement et SPCUM; SPCUM et CLSC... Les protocoles ne regroupent pas tous les membres de la même table et ne poursuivent pas tous les mêmes objectifs.
POLITIQUE 1995	Le déclencheur des tables fut la Politique en matière de violence conjugale initiée en 1986 par le Ministère de la Justice et le Solliciteur général..

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	Dans la région de l'Outaouais, on compte sur une table régionale de concertation composée de membres du réseau de la santé et des services sociaux et six tables de concertation sous-régionales.
STRUCTURE RÉGIONALE	Une table de concertation en matière de violence conjugale et agressions sexuelles de l'Outaouais a été initiée en avril 1997 par la RRSSS suite à l'entrée en vigueur de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995) et le mandat dévolu aux RRSSS en cette matière. C'est d'ailleurs la RRSSS qui coordonne cette table. De 1980 à 1994, il y avait une table régionale qui a été dissoute afin de créer cinq instances de concertation territoriale des partenaires. Depuis avril 1998, la région est divisée en six territoires. Compte tenu que plusieurs demandes de services ont émergé des milieux, on a souhaité un rapprochement par territoire MRC le plus possible.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE 5 tables N = 64	Il y a cinq tables sous-régionales qui ont été créées en 1995 et 1996 suite à la diffusion de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995).
TABLES SOUS- RÉGIONALES	<i>Violence en général et conjugale inter-réseaux</i> ➤ Table de concertation de Pontiac pour contrer la violence; N=20 <i>Violence faite aux femmes inter-réseaux</i> ➤ Table enfance-jeunesse-famille, sous-comité violence des Draveurs/le Moulin N=8 <i>Violence familiale inter-réseaux</i> ➤ Table territoriale en violence conjugale et familiale de Grande Rivière/Hull; N=13 ➤ Table territoriale enfance-jeunesse et famille du territoire des Forestiers; N=13 ➤ Table enfance-jeunesse et famille dans la MRC des Collines N=10 <i>Jeunesse intra-réseau de la santé et des services sociaux</i> ➤ Table adaptation sociale, territoire Vallée-de-la-Lièvre/Petite Nation (sous-comité violence à venir)
PROTOCOLE	Il y a des protocoles de signer dans deux sous-régions soit celles de Pontiac et de Grande-Rivière/Hull.
POLITIQUE 1995	La politique et les mandats dévolus aux RRSSS ont favorisé la remise en place d'une table de concertation régionale composée de membres du réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la concertation en matière de violence conjugale se réalise au niveau régional par une table régionale axée sur la violence faite aux femmes et deux tables MRC soit celles de la MRC de l'Abitibi qui traite de la violence faite aux femmes et celle de la Vallée de l'Or qui se concerte sur la violence en général.
STRUCTURE RÉGIONALE 1 table régionale N = 30	La table régionale a été créée en 1988 et est coordonnée par le substitut du procureur en chef et la RRSSS de l'Abitibi-Témiscamingue, l'animation se fait à tour de rôle. La démarche s'intègre au Plan d'action des conditions de vie des femmes adopté en avril 1997. La table régionale traite de la violence faite aux femmes; cela inclus la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel faites aux femmes. Son nom est la Table de concertation sur la violence faite aux femmes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Parmi les partenaires intersectoriels, on compte sur le Centre femmes, CALACS, Maison d'hébergement, la SQ, le Procureur général, l'Aide juridique, Police amérindienne, CLSC, médecin, autochtone, conseil de bande, centre jeunesse, RRSSS direction des programmes et des services, Service correctionnel au Québec et au Canada. Quant au réseau de l'éducation, leur participation à la table s'est terminée à la mi-mars 98 ; leur représentant n'étant pas remplacé depuis son départ. Et, le Centre Jeunesse participe à 50 % des rencontres en moyenne. À la table régionale, il y a aussi un représentant de chacune des tables locales ; la RRSSS ne siège pas à ces tables mais elle participe aux événements spéciaux. Les clientèles ciblées sont les femmes, les enfants témoins de violence conjugale et les enfants victimes dans les cas où la mère est victime de violence conjugale.
STRUCTURE LOCALE 2 tablesMRC N = 37	On compte deux tables locales qui sont dans les MRC de la Vallée de l'Or et d'Abitibi. La Table de concertation pour contrer la violence conjugale dans la MRC de la Vallée de l'Or axe son intervention sur la violence en général i.e. autour des événements dramatiques qui se produisent sur le territoire de la MRC. Les clientèles ciblées sont les enfants et les adultes (hommes et femmes, excluant les aînés). Alors que la Table de concertation locale contre la violence faite aux femmes dans la MRC Abitibi cherche à apprivoiser la politique (1995).Elle cible les femmes, les enfants témoins ou victimes de violence conjugale. Cette table a été initiée par le CLSC de l'Élan. Enfin, la tournée régionale sur le plan d'action en matière de violence faite aux femmes, organisée par la RRSSS, a démontré la nécessité de mettre sur pied des comités dans chacune des MRC dont le but serait d'élaborer des protocoles d'ententes interorganismes afin d'améliorer l'accès et la qualité des services aux femmes violentées.
TABLES LOCALES	<i>Violence en général - intersectoriel</i> ➤ Table de concertation pour contrer et prévenir la violence dans la MRC de la Vallée de l'Or N=19 <i>Violence faite aux femmes - intersectoriel</i> ➤ Table de concertation locale contre la violence faite aux femmes dans la MRC Abitibi (Réf : Maison Mikana) N=18
PROTOCOLE	Il y a un projet de protocole intersectoriel ; la promotion de ce projet a été réalisée, les partenaires ont adopté le projet et l'implantation est amorcée. Toutefois, il y a des ententes particulières, par exemple il en existe une entre la Police de Rouyn-Noranda et le CALACS.
POLITIQUE 1995	La politique a permis d'aller chercher d'autres partenaires.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	Dans la région de la Côte-Nord, la concertation se fait à un niveau régional par la mobilisation de décideurs de diverses organisations ou d'un représentant d'un ensemble d'organisations. Et, on recense cinq comités multisectoriels au niveau sous-régional qui couvrent quatre localités.
STRUCTURE RÉGIONALE 1 table régionale N = 7	Le Comité régional multisectoriel en matière de violence conjugale de la Côte-Nord est né en septembre 1996 suite à la diffusion de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995). Il se compose de décideurs ou de représentants d'un ensemble d'organismes essentiellement et le leadership est assumé par la RRSSS. Son mandat n'est pas défini mais ses objectifs sont de supporter les organisations pour une concertation locale et mettre en œuvre des activités à caractère régional. Les clientèles ciblées sont les femmes, les enfants témoins et les conjoints violents. Le lien entre la concertation régionale et locale se réalise par le Comité des répondantes des CLSC et du Directeur programme du Centre Jeunesse. La RRSSS rencontre ce comité après chacune des réunions du Comité régional multisectoriel en violence conjugale. Par la suite, les répondantes des CLSC qui ont le leadership local, rencontrent la table multisectorielle de leur localité et le Directeur programme du Centre Jeunesse qui fait le lien pour les aspects protection de la jeunesse.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE 5 tables N = 50	Il y a cinq tables multisectorielles qui sont nées suite à la signature de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale de 1995, auxquelles s'ajoute la table, le Collectif Stop-Violence qui a pris forme en 1985. Ainsi, on recense deux tables de concertation sous-régionale sur le territoire de Sept-Îles/Port-Cartier. Le mandat des tables locales est d'implanter cette politique (1995) et de coordonner les services sur le terrain. La RRSSS octroiera un budget de 30 000 \$ qui sera distribué aux tables locales pour la réalisation de projets.
TABLES SOUS- RÉGIONALES	<i>Violence conjugale seulement - intersectoriel</i> ➤ Table de concertation multisectorielle en violence conjugale de la Haute-Côte-Nord N=11 ➤ Table de concertation multisectorielle en violence conjugale de Baie-Comeau N=14 ➤ Table de concertation multisectorielle en violence conjugale du CLSC-CS des Sept-Rivières N=5 ➤ Table de concertation multisectorielle en violence conjugale de Fermont N=9 ➤ Collectif Stop-Violence N=11
PROTOCOLE	Les localités ont, au cours de l'année, signé des protocoles de collaboration interorganismes. La prochaine étape est de définir un plan d'action dans chacune des localités et un des premiers projets du plan, c'est le protocole sociojudiciaire. Aussi, on compte plusieurs ententes de service entre certaines organisations.
POLITIQUE 1995	La politique de 1995 a été l'élément déclencheur pour mettre en place une table de concertation régionale et cinq des six tables de concertation sous-régionales dont le mandat est de mettre en œuvre les activités énoncées dans la politique.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC (10), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	Dans la région du Nord-du-Québec, la concertation intersectorielle se réalise par la Table régionale sur la violence faite aux femmes dans le Nord-du-Québec (violence conjugale et agressions à caractère sexuel).
STRUCTURE RÉGIONALE 1 table régionale N = 19	La table régionale a été fondée en juin 1996 suite à l'initiative de la RRSSS ; elle en assume aussi la coordination. Le Rapport du Coroner Bérubé et la politique de 1995 ont spécifié les actions à entreprendre et les objectifs à réaliser. La politique a été le déclencheur de la mise en place de la table puisqu'elle (table) essaie d'activer la politique. Son mandat est de susciter et de coordonner la mise en œuvre régionale des politiques, orientations et engagements gouvernementaux relativement aux principales problématiques reliées aux femmes soit celles de la violence conjugale et des agressions à caractère sexuel. Les clientèles ciblées sont les femmes (âgées de plus de 18 ans), les enfants témoins et les conjoints violents. La table est intersectorielle, on y retrouve des membres des réseaux de la sécurité publique, de la justice, de l'éducation, de la santé et des services sociaux parmi lesquels on compte des organismes communautaires. La table a un budget de la RRSSS de 10 000 \$ récurrent pour réaliser des activités.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE	Concertation intersectorielle régionale seulement.
TABLES SOUS- RÉGIONALES	Aucune table sous-régionale ou locale.
PROTOCOLE	Aucun protocole d'entente actuellement mais cela fait partie des objectifs à atteindre.
POLITIQUE 1995	La politique a favorisé la mise en place de mécanismes de concertation formels sous forme d'une table.

**PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION
DANS LA RÉGION DE LA GASPÉSIE_ÎLES-DE-LA-MADELEINE (11)
AU PRINTEMPS 1998**

VUE D'ENSEMBLE	Dans la région de la Gaspésie_Îles-de-la-Madeleine, la concertation intersectorielle se réalise par la Table de concertation régionale en matière de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel.
STRUCTURE RÉGIONALE 1 table régionale N=14	La table régionale a été fondée en mars 1997 à la demande des partenaires du milieu i.e. par la pression des groupes de femmes de la région. C'est la RRSSS qui coordonne cette table intersectorielle. L'ensemble des réseaux y est représenté par un décideur ou une personne nommée pour représenter l'organisation, toutefois le réseau de l'éducation y est absent. Quant à la RRSSS elle assure les communications, le secrétariat, la production de documents et la coordination. Son mandat est de favoriser l'arrimage des actions des différents partenaires en matière de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel ainsi que d'élaborer un plan d'action annuel qui tienne compte des engagements ministériels en regard de la politique d'intervention en matière de violence conjugale, du rapport du Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel et des voies prioritaires du plan d'action régional de la Politique de la santé et du bien-être. La table travaille actuellement sur la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995) alors que la problématique des agressions à caractère sexuel y est en suspens pour le moment. Les clientèles ciblées par la table sont les victimes et les enfants victimes de la violence dans la famille.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE	La concertation se réalise sur une base régionale.
PROTOCOLE	On recense des protocoles d'entente entre les centres hospitaliers, les CLSC et les maisons d'hébergement.
POLITIQUE 1995	La politique de 1995 a suscité une mobilisation du milieu et favorisé la mise en place de mécanismes de concertation formels sous la forme d'une table. Et, le Rapport du coroner Bérubé a eu plus ou moins d'influence sur les organisations ou la mobilisation.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (12) AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	La région de la Chaudière-Appalaches compte sur trois tables intersectorielles sous-régionales actives et une autre inactive depuis plus d'un an.
STRUCTURE RÉGIONALE	Aucune table de concertation régionale. La concertation se réalise en fonction des quatre secteurs qui composent cette région.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE 3 tables N=33	En Chaudière-Appalaches, il y a quatre tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale qui couvrent l'ensemble du territoire, mais l'une est inactive. Ces tables existent depuis plus de 10 ans. Le lien entre les niveaux régional et sous-régional se fait via la coordonnatrice en matière de violence conjugale à la RRSSS. Ce lien assure le passage de l'information et un support quand il y a un problème au niveau sous-régional. De plus, la RRSSS a initié un projet de recherche en janvier 1998. Ce projet permettra de tracer un portrait des services (service, protocole, activités...) en matière de violence conjugale sur le territoire de Chaudière-Appalaches. Il en découlera un plan d'action qui permettra entre autres de définir les rôles et responsabilités, services...
TABLES SOUS- RÉGIONALES	<i>Violence conjugale seulement</i> ➤ Table de concertation Beauce-Etchemin sur la violence conjugale (Réf: Vivre sans violence); N=13 ➤ Comité de travail sur la violence conjugale des MRC Montmagny-L'Islet (Réf: Santé publique); N=13 dont 2 à combler ➤ Table de concertation en violence conjugale de la Rive-Sud (Réf: CLSC Chute-de-la-Chaudière).N=7 <i>Violence conjugale seulement inactif</i> ➤ Table de concertation sur la violence conjugale de la région de l'Amiante (Réf:CLSC Frontenac, La Gâtée et d'Homme à Homme).
PROTOCOLE	Il y a plusieurs protocoles dans cette région. Pour le moment, il est difficile de les qualifier mais au cours de l'année, la RRSSS en fera un inventaire.
POLITIQUE 1995	La Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995) a eu un impact significatif au niveau régional. Elle a favorisé la création d'un poste de coordonnatrice en matière de violence conjugale à la RRSSS. La violence conjugale est devenue une priorité par rapport à la PSBE, ce qui a permis l'injection de sommes supplémentaires liées à la PSBE pour ce dossier. Ainsi, la politique (1995) a relancé le dossier de la violence conjugale et réactivé les préoccupations des organisations face à cette problématique.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DE LAVAL (13), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	Dans la région de Laval, la concertation intersectorielle se réalise par la Table régionale en violence conjugale de Laval.
STRUCTURE RÉGIONALE 1 table régionale N=18	La table régionale a été fondée en 1986. Elle fut initiée par la Maison d'hébergement Le Prélude et l'organisme pour conjoints violents CHOC. Sa création a coïncidé avec la fondation de CHOC. Un exécutif composé du CAVAC ainsi que de ressources du réseau de la santé et des services sociaux coordonne la table intersectorielle. À la table, siègent des organismes communautaires, des établissements de la santé et des services sociaux, de la sécurité publique et le CAVAC financé par le réseau de la justice. La RRSSS assiste, supporte et réalise des travaux pour la table. Les objectifs visés par la table régionale cherchent à sensibiliser des intervenants des organismes sociaux et communautaires ainsi que la population de Laval au problème de la violence conjugale et à contrer la violence conjugale à Laval par divers moyens. Les clientèles ciblées sont les femmes, les conjoints et les enfants. La table régionale est actuellement en redéfinition, en changement.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE	La concertation intersectorielle se réalise au niveau régional.
TABLES SOUS- RÉGIONALES	S/O
PROTOCOLE	Aucun protocole d'entente actuellement.
POLITIQUE 1995	La politique de 1995 a suscité de nouveaux débats et le rapport du coroner Bérubé a relancé le débat parmi les gestionnaires.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DE LANAUDIÈRE (14), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	Dans la région de Lanaudière, il y a une table régionale intersectorielle composée d'intervenants pour échanger sur leur expertise, qui existe depuis 15 ans. La RRSSS est absente de cette table. Pour actualiser la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995), la RRSSS a mis en place un groupe de travail composé de ressources du réseau de la santé et des services sociaux auxquels s'ajouteront des représentants des autres secteurs pour les mesures les concernant.
STRUCTURE RÉGIONALE	On est en présence d'une table régionale composée d'intervenants qui échangent sur leur expertise, ainsi qu'un groupe de travail du réseau de la santé et des services sociaux pour actualiser les recommandations de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Ce groupe de travail est initié par la RRSSS et des représentants des autres secteurs s'y ajouteront pour les mesures les concernant en temps opportun.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE	La concertation est régionale et axée sur l'expertise des intervenants.
TABLES SOUS- RÉGIONALES	Aucune table sous-régionale ou locale. Toutefois, le fruit de la réflexion du groupe de travail pourrait favoriser la mise en place de mécanismes de concertation dans chacune des MRC.
PROTOCOLE	À préciser s'il y a des protocoles de collaboration sur le territoire et leur nature, s'il y a lieu.
POLITIQUE 1995	Mise en place d'un groupe de travail pour l'actualisation des recommandations de la politique (1995).

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES (15), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	Depuis décembre 1997, à partir d'une approche intégrée, une table régionale pour la planification des services de première et deuxième lignes en adaptation sociale (priorité violence, sida, pauvreté, prostitution et adultes ayant commis des méfaits), santé mentale et toxicomanie, s'est organisée. Il y a eu deux journées d'étude en matière de violence conjugale soit une en mai 1997 et une autre en octobre 1997, auxquelles ont participé une centaine d'intervenants provenant des divers réseaux. Il s'en est dégagé des priorités. Il existe aussi trois tables intersectorielles sous-régionales dont deux d'entre elles ont un représentant à la table régionale.
STRUCTURE RÉGIONALE	La table régionale a été créée en décembre 1997 par la RRSSS. On y compte 35 membres qui sont des décideurs et des usagers. La table a d'abord le mandat d'arrimer les services du réseau de la santé et des services sociaux en ce qui concerne la violence (conjugale et agressions à caractère sexuel), la toxicomanie et la santé mentale. Le travail se réalise par petites équipes qui se rencontrent ensuite en plénière lors des rencontres de la table régionale. Le mandat de cette table est de définir trois plans d'intervention dont on aura une vision intégrée des services. Les clientèles ciblées par la table régionale sont les adultes. En ce qui concerne la violence chez les jeunes c'est la Commission régionale jeunesse qui en a la responsabilité. À ce moment-ci, la table régionale ne semble regrouper que des ressources du réseau de la santé et des services sociaux (établissements, organismes communautaires et usagers) il y aura arrimage des services au sein de ce réseau, les réseaux de la sécurité publique, de la justice et de l'éducation seront invités à une concertation dont les modalités seront à définir.
STRUCTURE SOUS- RÉGIONALE 3 tables N = 35	Des tables sous-régionales multisectorielles sont nées suite à une initiative du CRSSS de l'époque. Depuis, seulement trois tables ont survécu. À ces tables, s'ajoute une table de concertation dans la MRC Rivière du Nord, coordonnée par la Fondation Pinel. On retrouve un représentant provenant de deux de ces tables sous-régionales à la table régionale.
TABLES SOUS- RÉGIONALES	<i>Violence familiale</i> ➤ Table de concertation sur la violence conjugale et familiale des MRC Deux-Montagnes et Mirabel-Sud (Réf: Sûreté municipale de Saint-Eustache); N=10 ➤ Table de concertation sur la violence conjugale et familiale dans la MRC Thérèse-de-Blainville (Réf: CLSC Thérèse-de-Blainville). N=16 <i>Violence en général</i> ➤ Table de concertation pour contrer la violence dans la MRC Antoine-Labelle N=9
PROTOCOLE	Aucun protocole régional mais il y a un protocole d'entente dans la MRC Thérèse-de-Blainville.
POLITIQUE 1995	La politique de 1995 a eu une influence sur le choix des priorités qui permet une vision partagée de la violence conjugale. Et, elle a été le point de départ de toute la démarche.

PROFIL DE L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION DANS LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE (16), AU PRINTEMPS 1998

VUE D'ENSEMBLE	Dans la région de la Montérégie, il y a la Table régionale de concertation en matière de violence conjugale de la Montérégie qui a été créée en mai 1997 et cinq tables sous-régionales ou locales. Ces dernières sont nées de l'implantation du programme clientèle ou de l'implantation du projet Tolérance zéro face à la violence conjugale. Plusieurs tables ont été dissoutes au cours des deux dernières années faute de projet ou dû à l'épuisement des ressources.
STRUCTURE RÉGIONALE 1 table de concertation régionale N=14	La table régionale en matière de violence conjugale s'est réunie pour la première fois en mai 1997 ; on y retrouve des membres de chacun des réseaux identifiés dans la politique de 1995. C'est la RRSSS qui l'a initiée et qui la coordonne. D'ailleurs la politique en a été un déclencheur. Aussi, il y a le Comité Tolérance zéro face à la violence conjugale qui est un comité régional composé de décideurs et qui a pour mandat d'implanter le projet Tolérance zéro face à la violence conjugale. Il est un comité de travail de la table régionale. Ce projet a quatre volets : campagne pour démystifier la violence conjugale, protocoles de concertation inter-organismes pour assurer l'accompagnement sociojudiciaire et le suivi psychosocial des femmes victimes de violence conjugale ; le renforcement de l'application de la loi sur les armes à feu et le traitement médiatique des cas de violence conjugale. L'implantation est prévue de mars 1997 à mars 2000.
STRUCTURE SOUS-RÉGIONALE 3 tables N=41	On compte cinq tables sous-régionales ou locales qui se préoccupent de la violence conjugale, qui ne couvrent qu'une partie du territoire. Deux d'entre elles sont intersectorielles.
TABLES SOUS-RÉGIONALES	<i>Violence conjugale - intersectoriel</i> ➤ Comité Brome-Missisquoi prévention violence conjugale; N=15 ➤ Comité Programme-clients : violence faite aux femmes en milieu familial sous-région de Richelieu-Yamaska; N=10 <i>Violence faite aux femmes - intersectoriel</i> ➤ Table de concertation pour contrer la violence faite aux femmes de la Haute-Yamaska; N=16 <i>Violence faite aux femmes - réseau de la santé seulement</i> ➤ Comité programme-clients Femme et violence faite aux femmes dans la région de Valleyfield; <i>Violence en général - réseau de la santé seulement</i> ➤ Comité Programme clientèle violence St-Jean.
PROTOCOLE	Certains protocoles d'entente existent entre divers réseaux mais de façon restrictive. Le Comité Tolérance zéro face à la violence conjugale a recommandé un protocole d'entente entre les divers partenaires du milieu pour assurer aux femmes l'accès aux services d'accompagnement sociojudiciaire et de suivi psychosocial. Le protocole type a été signé dans le territoire pilote le 23 avril 1998 et les signatures se feront de façon progressive dans les diverses localités de la Montérégie d'ici mars 2000.
POLITIQUE 1995	La politique de 1995 a été le déclencheur pour rallier les réseaux autour d'une table régionale ayant un but commun soit d'abord d'implanter la politique en matière de violence conjugale. Tout comme le projet Tolérance zéro face à la violence conjugale, la politique (1995) motive les organisations à se concerter pour contrer la violence conjugale.

ANNEXE 2

RÉPARTITION DES RÉPONSES SELON LES SECTEURS D'INTERVENTION :

CONDITIONS FAVORABLES À LA CONCERTATION ET POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

TABLEAU 12
Répartition des réponses selon les secteurs d'interventions :
conditions favorables à la concertation
SOMMAIRE

PERCEPTIONS DES RÉPONDANTES ET DES RÉPONDANTS DANS CHACUN DES SECTEURS D'INTERVENTION	Dans chacun des secteurs, % des répondantes et des répondants ayant mentionné que la condition énoncée est <u>essentielle</u> pour favoriser la concertation intersectorielle				Dans chacun des secteurs, % des répondantes et des répondants ayant mentionné que la condition énoncée est <u>tout à fait présente</u> au sein de la Table de concertation à laquelle ces personnes participent			
	Santé et services sociaux %	Sécurité publique %	Justice %	Éducation %	Santé et services sociaux %	Sécurité publique %	Justice %	Éducation %
La connaissance des services offerts à la clientèle par chaque partenaire.	86,4	76,6	86,4	70,8	46,9	60,4	31,8	63,6
Le respect de la philosophie et des orientations de chaque partenaire.	72,0	48,9	63,6	62,5	38,2	46,8	22,7	54,5
Le respect mutuel entre les partenaires.	83,5	83,0	68,2	75,0	54,7	74,5	47,6	86,4
Des objectifs clairs de concertation.	79,5	59,6	68,2	75,0	34,1	51,1	19,0	40,9
Un bon degré de consensus entre les membres sur les orientations à privilégier.	52,0	37,0	50,0	54,2	37,8	41,3	36,4	59,1
Un bon degré de complémentarité entre les interventions des différents secteurs.	51,1	44,7	36,4	37,5	28,7	40,4	31,8	50,0
La cohérence entre les interventions des différents secteurs que les interventions ne se contredisent pas.	69,5	59,6	40,9	58,3	30,1	51,1	31,8	54,5
Une coordination efficace des activités de la Table.	65,7	46,8	45,5	58,3	46,6	57,4	31,8	63,6
Une bonne qualité d'animation des rencontres de la Table.	49,1	42,6	40,9	45,8	53,7	55,3	45,5	68,2
La compétence dans le domaine de la violence conjugale de tous les partenaires.	34,1	40,4	52,4	13,0	33,1	51,1	47,6	23,8
Une bonne circulation de l'information entre les membres.	59,7	39,1	57,1	43,5	36,2	45,7	19,0	57,1
Une bonne capacité de tous les membres à travailler en équipe.	43,7	34,8	26,3	26,1	30,0	39,1	11,1	52,4
La capacité du groupe à résoudre respectueusement les conflits entre les membres.	55,7	50,0	40,0	43,5	40,5	45,7	30,0	60,0
L'ouverture d'esprit de tous les membres face à des cultures organisationnelles et à des approches d'intervention différentes.	65,1	56,5	38,1	56,5	33,7	37,0	23,8	52,4

TABLEAU 13
Répartition des réponses selon les secteurs d'interventions :
la politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale (1995)
SOMMAIRE

AFFIRMATIONS DES RÉPONDANTES ET DES RÉPONDANTS DANS CHACUN DES SECTEURS D'INTERVENTION	Dans chacun des secteurs, % des répondantes et des répondants ayant affirmé que l'énoncé <u>est un élément de base de la Politique gouvernementale</u> d'intervention en matière de violence conjugale				Dans chacun des secteurs, % des répondantes et des répondants ayant mentionné être, <u>sur une base personnelle,</u> <u>tout à fait d'accord avec l'énoncé</u>			
	Santé et services sociaux %	Sécurité publique %	Justice %	Éducation %	Santé et services sociaux %	Sécurité publique %	Justice %	Éducation %
La société doit refuser toute forme de violence et la dénoncer.	94,3	97,9	100,0	95,8	97,1	91,7	100,0	91,7
La société doit promouvoir le respect des personnes et de leurs différences.	90,8	93,6	81,8	91,7	93,7	97,9	85,0	95,7
L'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les sexes.	94,3	48,9	76,2	83,3	83,8	40,9	76,2	70,8
La violence conjugale est criminelle.	98,3	97,8	95,2	75,0	93,1	93,5	100,0	75,0
La violence conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle.	97,1	91,5	86,4	91,7	89,0	71,7	95,5	91,7
La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention.	92,0	95,7	95,5	95,8	91,3	84,8	90,9	96,0
Toute intervention auprès des victimes doit être basée sur le respect de leur autonomie et reposer sur leur capacité à reprendre le contrôle de leur vie.	92,5	91,5	81,8	88,0	93,6	76,6	86,4	100,0
Toute intervention doit tenir compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et viser à les atténuer.	90,8	93,5	77,3	92,0	97,1	91,3	86,4	96,0
Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents; l'intervention doit viser à leur faire reconnaître leur responsabilité face à leur violence et à l'assumer.	92,5	95,7	86,4	88,0	94,8	85,1	95,5	88,0

TABLEAU 14
Répartition des réponses selon les secteurs d'interventions :
connaissance de l'orientation de la Politique gouvernementale et
opinion personnelle quant à l'origine de la violence conjugale
SOMMAIRE

AFFIRMATIONS DES RÉPONDANTES ET DES RÉPONDANTS DANS CHACUN DES SECTEURS D'INTERVENTION	À votre connaissance, lequel de ces deux énoncés illustre le mieux l'orientation de la Politique gouvernementale d'intervention en matière de violence conjugale ? ¹								Lequel de ces deux énoncés illustre le mieux votre propre compréhension des causes de la violence conjugale ? ²							
	Santé et services sociaux		Sécurité publique		Justice		Éducation		Santé et services sociaux		Sécurité publique		Justice		Éducation	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Énoncé « A » La violence conjugale est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes. L'origine réelle du problème est souvent confondue avec les facteurs qui lui sont associés, par exemple l'alcool, la drogue, les difficultés personnelles et économiques.	104	60,8	23	47,9	9	40,9	11	44,0	96	55,2	19	41,3	8	36,4	10	40,0
Énoncé « B » La violence conjugale est d'origine multifactorielle. Les facteurs sociaux, notamment ceux liés aux inégalités entre les hommes et les femmes, et aux conditions sociales, sont des causes importantes. Différents autres facteurs individuels et familiaux peuvent aussi être à l'origine des comportements violents.	60	35,1	20	41,7	8	36,4	13	52,0	77	44,3	27	58,7	13	59,1	13	52,0
Ne sait pas	7	4,1	5	10,4	5	22,7	1	4,0	1	0,6	---	---	1	4,5	2	8,0
Total	171	100,0	48	100,0	22	100,0	25	100,0	174	100,0	46	100,0	22	100,0	25	100,0

f:sir-guy/violence-recherche provinciale/synthèse/annexe 1 profil

¹ Serait significatif mais est non utilisable parce que 40% des cellules comprennent des fréquences de 5 ou moins.

² Serait significatif mais est non utilisable parce que 46% des cellules comprennent des fréquences de 5 ou moins.

Note : Le Tableau 14 ne présente pas les informations relatives au groupe «AUTRE» pour lequel il y a 9 répondantes ou répondants.

